

BREF DIOCÉSAIN
POUR L'ANNÉE M. DCCC. LI.

Pâques arrivant le 20 Avril,

IMPRIMÉ

Par ordre de Monseigneur Joseph-Marie GRAVERAN,

ÉVÊQUE DE QUIMPER.

Cum Domino psallēs, psallendo sequentia serves ;
Sit tibi cor sursum, bene profer, respice sensum ;
Auscultando cane, simul incipe, desine planē ;
Sit mens sublimis, pes junctus, visus in imis.

EX BREV. NANNET.



QUIMPER,
Imprimerie de E. BLOT, fils, imprimeur de M^s l'Évêque.

TABLE DU TEMPS.

Nombre d'Or..... 9	Lettre Dominicale..... E
Epacte..... xviii	Lettre du Martyrologe..... M
Dimanches après l'Epiph... 5+	Pentecôte..... 8 Juin.
Mercredi des Cendres... 5 Mars.	Fête-Dieu..... 19 Juin.
Pâques..... 20 Avril.	Dim. après la Pentecôte... 24
Ascension..... 29 Mai.	I Dim. de l'Avent... 30 Nov.

Quatre-Temps : 12, 14, 15 Mars ; 11, 13, 14 Juin ;
17, 19, 20 Septembre et Décembre.

La Célébration des Mariages { commence le 6 Janvier et le 28 Avril ;
fini le 4 Mars et le 29 Novembre.

TABLEAU DES RETRAITES.

A LESNEVEN,

Pour les hommes.

- 1^{re} R. bretonne, le 8 Mars.
2^e R. bretonne, le 14 Juin.

Pour les femmes.

- R. française, le 2 Août.
1^{re} R. bretonne, le 3 Mai.
2^e R. bretonne, le 5 Juillet.
3^e R. bretonne, le 11 Octobre.
R. pour les Sœurs, 27 Sept.

A QUIMPERLÉ,

Pour les hommes.

- R. bretonne, le 3 Mai.

Pour les femmes.

- R. française, le 12 Juillet.
1^{re} R. bretonne, le 8 Mars.
2^e R. bretonne, le 14 Juin.
3^e R. bretonne, le 18 Octobre.

A QUIMPER,

Pour les hommes.

- R. bretonne, le 22 Mars.

Pour les femmes.

- R. française, le 23 Août.
1^{re} R. bretonne, le 10 Mai.
2^e R. bretonne, le 5 Juillet.
3^e R. bretonne, le 18 Octobre.

Monseigneur l'Evêque recommande à M. les Curés et Desservans de publier ce Tableau le premier Dimanche de l'année ; d'annoncer chaque Retraite en particulier 15 jours d'avance ; enfin de faire sentir aux Fidèles combien les Retraites sont utiles, et surtout les Retraites proprement dites, celles qui se font loin du bruit dans ces pieux asiles où tout favorise le recueillement.

REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES.

POUR L'OFFICE.

V. l'*Extrait des Rubriques* en tête de la Partie d'Hiver, et les Remarques supplémentaires pour le Bref de 1850.
* Le Symbole *Quicumque* ne se dit que le Dimanche. On ne le dit point quand, le Dimanche, l'Office est d'une Vigile ou d'une Fête, excepté le jour de la Ste. Trinité, ni aux Dimanches dans l'Octave de Noël, de l'Épiphanie, de l'Ascension, de la Fête-Dieu.

* Quand le Bréviaire marque clairement ce qu'il faut dire, le Bref ordinairement ne le marque point.

POUR LA MESSE.

A l'égard de ceux qui récitent le Bréviaire diocésain, il n'y a (comme aux Fêtes *Doubles*), qu'une Oraison de précepte aux Vigiles des *Annuels*, aux *Semi-doubles* et les Dimanches ; et il n'y en a que deux aux Fêtes *Simple*s et aux Fêtes. Les exceptions sont marquées dans le Bref à leur place.

* Le *Credo* se dit tous les Dimanches, et dans les Fêtes et les Octaves de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge (excepté la Fête *Simple* du Samedi), des Apôtres, des Évangélistes, des Docteurs, des Patrons du Diocèse ou de la Paroisse.

* On dit une Préface propre dans les Fêtes et les Octaves de N. S., de la Ste. Vierge, des Apôtres, des Évangélistes ; au Temps de Noël, et depuis le Mercredi des Cendres jusqu'à la Trinité. La Préface de la Trinité se dit à tous les Dimanches qui n'en ont point de propre.

* A quelque jour que l'on célèbre, quand on se trouve avec d'autres Prêtres dont l'Office diffère de celui qu'on a récité, on fait toujours bien de prendre la même couleur qu'eux pour éviter la bigarrure. (Nous supposons qu'ils ne disent pas la Messe en noir). On fait bien aussi de s'abstenir de dire une Messe basse de *Requiem* quand ils ont une Fête *Double*.

* *Jours auxquels il est permis de dire une Messe votive, et spécialement la Messe des mariages et celles des defunts.*

Dans les paroisses où il y a deux ou plusieurs Prêtres, on peut célébrer une Grand'Messe de *Requiem*, le corps présent, tous les jours, excepté les Fêtes *Annuelles*: Noël, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, l'Assomption de la Ste. V. la Toussaint, la S. Corentin, la Fête du Patron de la Paroisse (le jour de leur solennité seulement pour celles de ces Fêtes qui se transfèrent au Dim.); excepté de plus, les *trois jours* avant Pâques; l'*Anniversaire* de la Dédicace de l'Eglise propre, et le *Dimanche* où l'on célèbre la Fête des SS. Pierre et Paul, Apôtres. S'il est urgent ces jours-là de dire la Messe pour un défunt, le corps présent, on dira la Messe du jour, sans y ajouter aucune oraison.

Toutes les Messes basses de *Requiem* et les Messes votives ordinaires sont prohibées dans les *Fêtes*, même transférées, du rit *Double-mineur* et au-dessus, les *Dimanches*, aux *Vigiles* de Noël, de l'Épiphanie et de la Pentecôte, tous les jours dans l'*Octave* de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu, le *Mercredi des Cendres* et les trois premiers jours de la *Semaine Sainte*.

On ne doit dire aucune Messe en *noir* dans les Eglises où le S. Sacrement est exposé, quand même la Rubrique les permettrait ce jour-là (à moins qu'il n'y ait une chapelle séparée à laquelle on les puisse dire, comme on le fait à la cathédrale et en d'autres lieux). S'il survient un enterrement, il est permis de renfermer le S. Sacrement dans le tabernacle, excepté les jours assignés pour l'*Adoration perpétuelle*.

La Grand'Messe des *Services* du troisième, septième, trentième jour après l'enterrement, d'*Anniversaire* pour les défunts, peut être célébrée tous les jours, excepté les *Vigiles* de Noël et de la Pentecôte, les jours dans l'*Octave* de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu; le *Mercredi des Cendres*; la *Semaine Sainte*; les *Dimanches*; et enfin les *Fêtes de première et de seconde classe* (ou autrement: les *Solennels-mineurs* et au-dessus et les *Doubles-majeurs* des Apôtres et des Évangélistes).

Mais les Messes basses de *Requiem*, celles même d'enterrement, le corps présent, n'ont aucun privilège.

On doit dire la Messe *Pro sponso et sponsa* (*non viduâ*), les mêmes jours où les Grand'Messes de *Requiem* mentionnées au précédent article sont permises; et de plus, les jours dans l'*Octave* de la Fête-Dieu. Les autres jours on dira la Messe qui convient à l'Office, avec mém. de la Messe du mariage et avec les bénédict. qui s'y trouvent.

Si l'épouse est une veuve (*vel si culpâ notoriâ virginitatem amisit*), la Messe sera conforme à l'Office les jours où les simples Messes votives de *Requiem* et autres sont prohibées, et on ne fera aucune mémoire de la Messe du mariage. Aux autres jours, si on le juge à propos, on pourra dire la Messe votive du mariage, en omettant les bénédictiones.

* *Jours des Fêtes supprimées auxquels les Pasteurs ayant charge d'âmes sont dans l'obligation (d'après le Rescrit du 15 Janvier 1844), d'offrir le S. Sacrifice de la Messe pour leurs paroissiens.*

1. Le Jour de la Circoncision.
2. — de la Purification.
3. — de l'Annonciation.
4. Le Lundi de Pâques.
5. Le Mardi de Pâques.
6. Le Lundi de la Pentecôte.
7. La Fête de S. Jean Baptiste.
8. — de la Nativité de la Ste. Vierge.
9. — de la Conception de la Ste. V.
10. — de S. Etienne, 1^{er} Martyr. (26 Déc.)

A ces mêmes Fêtes de dévotion, quand elles n'ont point été transférées, l'usage parmi nous est de chanter la Messe et les Vêpres.

JANVIER.

- 1 *Mercredi*. La Circoncision de N. S. et l'Oct. de Noël. Sol. blanc, (et ainsi jusqu'à la Septuag. quand une autre couleur ne sera pas indiquée). Aux Heur. Dox. et *ŷ Qui natus*, jusqu'à l'Épiph. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. de Noël. On dit ces Ant. et à la Messe la Préf. de Noël, jusqu'à l'Épiphanie.
AU CHOEUR, Messe et Vêpres chantées.
- 2 *Jeudi*. S. Basile, Doc. Sem. I. (c. à d. Ant. *ŷ* et *ŕ* du I Noct.) j Leç. au 2 Janv. 269. A L. mém. de la Ste. V. A Tierce, etc. au *ŕ* br. deux *Allel. M.* au 24 Juin ou au Commun; ij Or. *Deus qui salutis*, Cred. Préf. de Noël, *Communic.* ordin. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.
- 3 *Vendredi*. Ste. Geneviève, Vierge. Sem. II. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. du Suppl. p. 5. Au *ŕ* br. de Tierce, etc. deux *All.* — A Vêp. nulle mém. On ne fait mém. de la Fér. à Vêp. que dans le Carême,
- 4 *Samedi*. De la Fér. 277. A tout l'Office qui se tire de celui du Dim. après la Circonc. Pss. de la Fér. ij Leç. de l'Év. et Hom. du même Dim. (la 1^{re} seul.) avec le *ŕ Angelus*, auquel on ajoute *Gloria Patri*. A L. seule 4^e Ant. du Dim. *Non confund.* tout le reste comme au même Dim. mém. de la Ste. V. 278. A Prime et à Compl. on omet les Prières jusqu'au 7 Fév. A Tierce, etc. Or. du Dim. Messe de la Circoncis. avec l'Év. de la Fête des SS. Innoc. jusqu'à ces mots inclus. *Ex Aegypto vocavi Filium meum*: sans mém. ni Cred. — A Vêp. seule Ant. *Christus*, etc. 270 et 271; même Or. du Dim. 275.
- 5 *Dim.* Vigile de l'Épiph. 279. A tout l'Off. Pss. du Dim. Invit. de la Vig. Hym. et I Noct. du Dim. 271; Leç. de l'Écrit. divisées, 279; tout le II Noct. du même Dim. Au III N. Ant. et *ŷ* de la Vig. dont ensuite on divise l'Hom. vij *ŕ Terra Zabulon*, sans *Gloria*, viij *ŕ Dominus*, 280; ix Leç. de S. Siméon, *ŕ Ecce*, avec *Glor. Patri*; le *ŷ Sacerd.* et le reste, de la Vig. Mém. de S. Siméon à L. et à la M. (Ors. de la M. d'un

JANVIER.

7

- Conf. *Os justi*); Cred. préf. de Noël. — Vêp. du suiv.
AU CHOEUR, on célèbre l'Épiphanie de N. S.
La célébration des Mariages recommence demain.
- 6 *Lundi*. L'ÉPIPHANIE DE N. S. Ann.-min. L'Off. commence par le Ps. *Afferte*. A la M. Cred. Préf. et *Communic.* ppr. et pend. l'Oct.
 - 7 *Mardi*. De l'Oct. Sem. 294. Au Noct. Ant. du Mardi et du Vendredi: *Pasce*, etc. *ŕŕŕŕ* du II Noct. de la Fête. Ant. ppr. à *Benedict.* et à *Magn.* la M. comme hier, et de même à chaque jour de l'Oct.
 - 8 *Mercredi* et *Jeudi*. De l'Oct. Sem.
 - 10 *Vendredi*. De l'Oct. ij Leç. de S. Paul, Ermite, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. d'un Conf. *Os justi*).
 - 11 *Samedi*. De l'Oct. — A Vêp. seule Ant. *Mysterium*, etc. 303.
 - 12 *Dim.* DANS L'OCT. 303. A Prim. Canon du I Dim. cxxx. — Vêp. du suiv. nulle mém.
 - 13 *Lundi*. L'Oct. de l'Épiph. et le Baptême de N. S. Au I Noct. Leçs. du Lundi. 316. — A Vêp. mém. du suiv.
 - 14 *Mardi*. S. Hilaire, Doct. Doub. ix Leç. et mém. à L. de S. Félix et de la Ste. V. Aux Heur. Dox. et *ŷ Qui natus*, jusqu'à la Présent. de N. S. A la M. ij Or. de S. Félix, ij *Deus qui sal.* Credo: Préf. de Noël, (jusqu'au 2 Fév.) — A Vêp. mém. du suiv. Ant. *Reliquisti*, *ŷ In umbra*, xxxix, Or. ppr. 479.
 - 15 *Mercredi*. S. Judicaël, Cénobite. Sem. III. A L. mém. de S. Maur et de la Ste. V. Messe au Suppl. p. 3; ij Or. *Intercessio*, ij *Deus qui salutis*.
 - 16 *Jeudi*. De la Fér. vert. 326. Ant. et *ŷ* du II Noct. des Dim. 323; *ŕŕŕŕ* du II Noct. du Dim. dans l'Oct. de l'Épiph. 305, sans *Te Deum*. A Laud. Cant. du Psaut. unique Ant. *Non confund.* 4^e des Dim. 324; à *Benedictus*, Ant. *Mediator*; Or. du Dim. dans l'Oct. de l'Épiph. sans *Gloria in ex.* ni Cred. ij Or. *Deus qui salut.* Préf. de Noël. — A Vêp. seule Ant. *Non misit*, 325; dep. le Cap. du suiv.
 - 17 *Vendredi*. S. Antoine, Abb. Sem. II. Mém. de la Ste. V. à Laud, et à la Messe.
 - 18 *Samedi*. La Chaire de S. Pierre. D. Mém. de la Ste. V. à Laud. et à la M. Cred. Préf. des Ap. — Vêp. du

- suiv. 465; mém. du Sam. Ant. *Si qua in Christo*, 327; *ŷ Viderunt*, 322; Or. 331. A Compl. Ant ppr.
- 19 II DIM. après l'Épiph. La Fête du très-saint Nom de Jésus. Sol. [A l'Invit. lisez *Jesum*; à la vj Leç. 2^e ligne, *At, lis. An.*] ix Leç. du Dim. dont mém. à L. Ant. et Or. 331: *ŷ Intende, prospere*, etc. 324. A la M. mém. et dern. Ev. du Dim. — A Vêp. mém. du Dim. (Ant. 331, *ŷ Tu es*, 326), et du suiv.
- 20 Lundi. S. Sébastien, M. Doub. rouge. Au I N. Leçs. Incipit, du Dim. pr. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *In virtute*.
- 21 Mardi. Ste. Agnès, Vierge-M. Sem. rouge. II. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M.
- 22 Mercredi. S. Vincent, M. Doub. rouge. Mém. de la Ste. Vierge à L. et à la M. *Laetabitur*.
- 23 Jeudi. S. Raimond de Pennafort, Prêtr. Sem. I. Mém. de la Ste. V. — A Vêp. mém. du suiv.
- 24 Vendredi. S. Timothée, M. Simp. rouge. II. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M.
- 25 Samedi. La Conversion de S. Paul, Ap. D.-maj. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Cred.* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv. Ant. 336, *ŷ Viderunt*, 322.
- 26 III DIM. après l'Épiph. vert. 322. Mém. de la Ste. V. — A Vêp. mém. du suiv.
- 27 Lundi. S. Julien, Pont. Simp. I. Mém. de la Ste. V. Vêp. aux Fér. de ce Temps: seule Ant. *Non misit*, etc. 326.
- 28 Mardi. De la Fér. Comme ci-dessus, au 16. — Vêp. du suiv.
- 29 Mercredi. S. François de Sales, Pont. Doub. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe.
- 30 Jeudi. De la Fér. Comme au 16, ci-dessus. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 31 Vendredi. S. Pierre Nolasque. Semid. II. Mém. de la Ste. V. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.

FÉVRIER.

- 1 Samedi. S. Ignace, M. Sem. rouge. III. Mém. de la Ste. V. — Vêp. du suiv. mém. du Samedi.

- 2 IV DIM. LA PRÉSENTATION DE N. S. ET LA PURIF. DE LA STE. V. ix Leç. de l'Év. et Hom. du Dim. dont mém. à L., à la M. (avec sont Év. à la fin), et à Vêp. *Au Chœur*, avant la Grand'Messe, Bénédiction des Cierges que l'on porte allumés à la Procession, et que l'on reprend dans le Chœur à l'Évang. et dep. l'Élévation jusqu'à la Communion.
- 3 Lundi. S. Blaise, M. Simp. rouge. I. Leç. de l'Écrit. du Dim. pr. (la ij et la iij en une). A L. Suff. Aux Heur. Dox. *Deo Patri*; *ŷ Qui sedes*. A la M. ij Or. *A cunct.* Préf. commune. — A Vêp. Ant. du Psaut. dep. le Cap. du suiv. A Comp. Hym. *Grates*, etc.
- 4 Mardi. Ste. Jeanne de Valois, Reine de France. Sem. H. M. *Cognovi*.
- 5 Mercredi. Ste. Agathe, Vierge-M. Sem. rouge. III.
- 6 Jeudi. S. Gildas, Abbé. Simp. I. A L. Suff. Messe des Abb. ij Or. *A cunctis*. — Vêp. au Psaut. Suff. A Comp. Prières; et de même aux Fér. suiv.
- 7 Vendredi. De la Fér. vert. L'Off. au Psaut. sans *Te Deum*. A L. Suffr. A Prim. Prières ordn. des Fér. M. du Dim. précéd. sans *Gl. in exc.* ni *Cred.* ij Or. *A cunct.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 8 Samedi. S. Jean de Matha, Prêtre. Sem. III. Mém. de la Ste. V. à Laud. et à la M. — Vêp. du suiv. au Psaut. 125, mém. du pr.
- 9 V DIM. après l'Épiph. vert. L'Off. au Psaut. ix Leç. de Ste. Apolline dont mém. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv.
- 10 Lundi. Ste. Scolastique, Vierge. Simp. I. A L. Suffr. A la M. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. comme le 6.
- 11 Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi. De la Fér. comme le 7.
- 15 Samedi. De la Fér. vert. L'Off. comme aux Fér. ord. exc. ce qui suit: j Leç. *Incipit*, du VI Dim. après l'Épiph. avec son R; ij Leç. *Cui enim*, les deux en une, R *Tu Dominus*, sans *Gloria*; iij Leç. de l'Év. et Hom. du même Dim. R *Locutus est*, avec *Glor. Patri*. A Laud. Ant. de *Benedictus*, et Or. du même VI Dim. A Tierce, etc. Or. des Laud. M. du VI Dim. après l'Épiph. ij Or. *A cunct.*
Vêp. au Psaut. à la fin de la 5^e Ant. on ajoute *Al-*

- leluia*: Cap. etc. du Sam. avant la Septuag. 374. Au commenc. de Compl. au lieu d' *All.* on dit *Laus tibi*, etc. (et de même à toutes les Heur. jusqu'au 16 Avril.)
- 16 DIM. DE LA SEPTUAGÈSIME. violet, et de même aux Dim. et aux Fér. jusqu'au Jeudi-saint. L'Off. aux Dim. de ce Temps. On observe à la fin du ix R^e ce qui est marqué dans le Brév. — A Vêp. mém. du suiv.
- 17 Lundi. S. Guévroc, Abb. Simp. blanc. I. Suffr. M. du Commun, ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.
- 18 Mardi. S. Siméon, M. Sem. rouge. II.
- 19 Mercredi, Jeudi, Vendredi. De la Fér. Comme aux Fér. ord. exc. ce qui est propre aux Fér. de ce T. 382. A la M. du Dim. pr. on omet le Trait, après l'Épître.
- 21 Vendredi. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suff. A Comp. Hym. *Virgo*.
- 22 Samedi. De la Ste. Vierge. Simp. blanc. iij Lec. pour le mois de Févr. Suffr. A la M. ij Or. du S. Esprit; Préf. et te in Vener. — Vêp. du suiv. 390.
- 23 DIM. DE LA SEXAGÈS. A Vêp. mém. du suiv. (Au Chœur, Vêp. du suiv. mém. du Dim.)
- Announcez les Retr. bret. du 8 Mars : pour les hommes à Lesneven, pour les femmes à Quimperlé.
- 24 Lundi. S. Matthias, Ap. D.-maj. rouge.
- 25 Mardi, Mercredi, Jeudi. De la Fér.
- 27 Jeudi. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suff.
- 28 Vendredi. S. Ruélin, Pont. Simp. blanc. II. Suffr. M. Sacerdotes, ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. etc. comme le 21.

MARS.

- 1 Samedi. De la Ste. Vierge. Simp. blanc. Mém. de S. Aubin à L., avant les Suff. et à la M. (Or. de la M. Statuit), iij Or. du S. Esprit. — Vêp. du suiv. 401.
- 2 DIM. DE LA QUINQUAGÈS. 379. (V. la note ajoutée dans l'Ordo latin).

- 3 Lundi. De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suff.
- 4 Mardi. S. Casimir. Simp. blanc. II. Suffr. ij Or. *A cunct.* — Vêp. de la Fér. 384.
- La célébration des Mariages finit aujourd'hui.
- 5 Mercredi des Cendres. Invit. et Hym. p. 127; Ant. *Ÿ* et R^e de la IV^e Fér. et du Sam. *Mundemus*, etc. 128; iij Bénéd. *Fulgeat*. A L. Pss. et Cant. de la Fér. unig. Ant. *Non audivimus* : à *Benedictus*, Ant. ppr. Priér. (ainsi qu'aux Heur.) Suffr. A la M. les trois Ors. Préf. du Carême; (On la dit jusqu'au Dim. de la Pass. s'il n'est marqué autrement.)
- AU CHŒUR, Grand'M. précédée de la bénéd. et imposition des Cendres.
- A Vêp. seule Ant. *Peccav.* Ant. de *Magn.* et Or. ppr. Prières, Suffr. A Compl. Hym. *O splendor*; Prières.
- 6 Jeudi. De la Fér. L'Off. comme hier, exc. ce qui est ppr. à ce jour; (et ainsi aux Fér. suiv.) Au Noct. Ant. *Ÿ* et R^e de la II et V^e Fér. *Convertimini*, etc. Mém. de Ste. Colette à L. et à la M. (Ors. de la M. *Dilexisti*), iij Or. *A cunct.* — Vêp. du suiv...
- 7 Vendredi. Des cinq Plaies de N. S. D.-maj. rouge. A L. mém. des Stes. Perpétue et Félic. Messe vot. de la Pass. sans *Gt.* in exc. mém. de la Fér. et des Stes. Mart. *Cred.* Préf. de la Croix : à la fin, l'Év. de la Férie.
- 8 Samedi. De la Fér. Mém. de S. Jean de Dieu à L. et à la M. iij Or. *A cunct.* Vêp. du suiv.
- 9 I DIM. DE CARÊME. Doub. ix Lec. et mém. de Ste. Françoise à L. et à la M.
- Announcez la Retr. bret. du 22 pour les hommes, à Quimper.
- 10 Lundi. De la Fér. Mém. des SS. 40 Mart. à L. et à la M. iij Or. *A cunct.*
- 11 Mardi. De la Fér. A la M. ij Or. *A cunct.* iij *Omni-potens*, ou l'Or. *Pro pœnitentibus*, à la fin du Missel. De même aux Fér. suiv. s'il n'y a pas de mém. — Vêp. du suiv...
- 12 Mercredi des Quatre-Temps. S. PAUL DE LÉON, PONT. Sol. maj. blanc. Messe *Statuit*, mém. de la Fér. Epit.

- Mementote; Credo*: l'Év. de la Fér. à la fin. — A Vêp.
dernier Ps. *Memento*, p. 110.
- 13 *Jeudi*. De la Fér. Mém. de S. Joévin à L. (460) et à la M. (Ors. de la M. *Statuit*). — Vêp. du suiv. 429..
- 14 *Vendredi des Q.-T.* Du précieux Sang de N. S. D.-maj. *rouge*. Messe vot. de la Pass. sans *Gl. in exc.* mém. de la Fér. Epître du Dim. de la Passion; *Cred.* Préf. de la Croix : à la fin l'Év. de la Fér.
- 15 *Samedi des Q.-T.* De la Fér. — Vêp. du suiv. seule Ant. *Peccav.* etc. 167.
- 16 II DIM. DE CARÊME.
- 17 *Lundi*. De la Fér. Mém. de S. Patrice, Pont. à L. (au Propre) et à la M.
- 18 *Mardi*. De la Fér. Mém. de S. Alexandre à L. et à la M. (Ors. de la M. d'un M.-Pont. *Statuit*.)
- 19 *Mercredi*. Off. de la Fér. — Messe de S. Joseph, (au 19 dans le Miss. ou p. 10 du Suppl. sans *Allél.*) *blanc*; *Glor. in exc.* mém. et dernier Év. de la Fér.
- 20 *Jeudi*. De la Fér. — Vêp. du suiv. 437...
- 21 *Vendredi*. De la Ste. Couronne d'Épines. D.-maj. *rouge*. M. vot. de la Croix, sans *Gl. in exc.* mém. de la Fér. *Cred.* Préf. de la Croix; l'Év. de la Fér. à la fin.
- 22 *Samedi*. De la Fér.
- 23 III DIM. DE CARÊME. — *Demain* : De la Fér.
- 25 *Mardi*. L'ANNONCIATION. S.-maj. *blanc*. A la M. mém. et dern. Év. de la Fér. *Cred.* Préf. ppr.
- AU CHOEUR, *Messe et Vêpres chantées de suite.*
- 26 *Mercredi et les jours suiv.* De la Fér.
- 30 IV DIM. DE CARÊME. — *Demain et Mardi*. De la Fér.

AVRIL.

- 2 *Mercredi*. De la Fér. Mém. de S. François de Paule à L. et à la M. — *Demain et Vendredi*. De la Fér.
- 5 *Samedi*. De la Fér. Mém. de S. Vincent Ferrier à L. et à la M. — Vêp. du suiv. Avant Vêp. on voile la Croix et les Images.
- Aux Dim. et aux Fér. du T. de la Pass., on omet le *Gloria Patri*; à la fin du Ps. *Venite*, et de tous les R.

A la M. le Ps. *Judica* s'omet au commencement et le *Gl. P.* à l'Introït et au *Lavabo*: Préf. de la Croix.

Dans les Fér. on ne dit pas les Suff. à l'Off. et on dit seulement deux Ors. à la M. la ij Or. s'il n'y a pas de mém. est pour l'Eglise ou pour le Pape.

- 6 DIM. DE LA PASSION. Doub. ix Lec. et mém. de S. Isidore. (On ne réunit les Lec. qui ne sont pas de l'Écrit., que quand le 2^{de} contient la suite d'une narration commencée dans la 1^{re}).
- 7 *Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi*. L'Off. aux Fér. de ce Temps, 227.
- 11 *Vendredi*. La Compassion de la Ste. V. D.-maj. *blanc*. On observe le rit du T. de la Pass. A la M. *Cred.* Préf. ppr. mém. et dernier Évangile de la Férie.
- 12 *Samedi*. De la Fér. 227. — Vêp. du suiv.
- 13 DIM. DES RAMEAUX. D.-maj. *V. dans l'autre Bref*, ce qui manque en cet endroit, ainsi qu'aux art. du *Vendredi et du Samedi-saint*.
- Le jour de Pâques, Quête pour les Séminaires.*
- 14 *Lundi-saint*. De la Fér. A L. Ant. ppr. qu'on répète aux Heur. (et ainsi les deux jours suiv.) — A Vêp. Ant. des Laud. et de même demain.
- 16 *Mercredi-saint*. De la Fér. — A Vêp. Ant. ppr. A Compl. Pss. du Dimanche.
- Dep. les Vêp. de ce jour jusqu'à Pâq. à toutes les Heur. (après avoir dit *Pater*, etc.) on commence de suite le premier Ps. et on ne dit plus ni Capit. ni Hym. ni R[R] br. Le Ps. *Miserere* ne se dit qu'à la fin des Laud. après les Prières *Kyrie eleison*, etc.
- 17 *Jeudi-saint*. De la Fér. Aux Heur. Ps. du Dim. (exc. *Confitemini*) : après les Pss. on dit l'Ant. *Christus*, et de suite l'Or. *Respice*; puis *Pater*, quand on sépare. (Cela s'observe les deux jours suiv.) A la Messe, *blanc* : on omet le Ps. *Judica* et les *Gl. Patri*; on dit *Gloria in exc.* et *Credo: Communio. Hanc igitur*, et *Qui pridie*. ppr. A la fin de la M. on porte dans le lieu préparé pour cela la Ste. Hostie réservée pour le lendemain. On y porte aussi les Ciboires et on dépouille les Autels.
- 18 *Vendredi-saint*. De la Fér. *noir*.
- 19 *Samedi-saint*. De la Fér.

- 20 **DIM. PAQUES.** Annuel-maj. Blanc, et ainsi tous les jours jusqu'à l'Avent, s'il n'est marqué autrement. L'Off. commence com. dans les Temps ordin. mais il n'y a point d'Hym. ni de Cap. ni de R^e br. Au Noct. Absol. et Bénéd. pour le Temps pasc. 307; (On les dit tous les jours durant le T. P.) Aux Heur. Pss. ordin. du Dim. sans Syrb. A la M. Préf. pascalle : on y dit *in hac potissimum die; Communic. et Hanc igitur* propres, et pend. l'Oct. — A Vêp. hors du Chœur, il n'y a que trois Pss.

Annoncez les Retr. bret. du 3 Mai : pour les hommes à Quimperlé, pour les femmes à Lesneven.

- 21 **Lundi et les jours suiv.** De l'Oct. 287.
Lundi et Mardi, M. et Vêp. chantées. — *Vendredi*, 25, Procession : à la Station, Messe *Exaudivit*, comme aux jours des Rogat. violet.
26 **Samedi.** De l'Oct. Sem. — Vêp. du suiv. A Comp. Pss. du Sam. Ant. *Eripuit*, etc. 313.
27 **I DIM. APRÈS-PAQ.** Il n'y a qu'un N. Mém. de S. Polycarpe à L. et à la M. (Ors. de la M. *Sacerdotes Dei*); Préf. *sed in hoc potiss. Communic. ord.* — A Vêp. mém. du suiv. (Au Chœur, Vêp. du suiv. ou bien : les 5 Ant. de Pâq., Cap. etc. de ce I Dim. Et de même le V Dim.)

La célébration des Mariages recommence demain.

Annoncez la Retr. bret. du 10 Mai, pour les femmes, à Quimper.

- 28 **Lundi.** S. Guénolé, Abb. Doub. Les Pss. sont indiqués avant les Lec. de l'Écrit. que l'on réunit en une, p. 315. M. du Comm. avec l'Évang. du 29 Sept. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
29 **Mardi.** S. Marc. (Du 25.) D.-maj. rouge. ij Lec. de S. Marc, les deux en une; ij Lec. de S. Marie Egypt. dont mém. à L. 502, et à la M. (Ors. de la M. *Cognovit*). — A Vêp. mém. du suiv.
30 **Mercredi.** S. Ambroise, Doct. (Dn 4.) D. ij Lec. *Ambrosius*, les deux en une; ij Lec. de Ste. Catherine de Sienna dont mém. à L. et à la M. du Commun; *Cred.* — Vêp. du suiv. mém. du pr.

MAI.

- 1 **Jeudi.** SS. Philippe et Jacques, Ap. D.-maj. rouge.
2 **Vendredi.** S. Athanase, Doct. Semid. *Cred.*
3 **Samedi.** L'Invention de la Ste. Croix. D.-maj. rouge. — A Vêp. mém. du suiv. 504, et du Sam.
4 **II DIM. APRÈS PAQUES.** La Translation des Reliques des SS. Corentin et Paul de Léon, Pont. D.-maj. Pss. du II Noct. du Dim. Mém. du Dim. et de Ste. Monique à L. et à la M. *Sancti tui*, du Commun de plusieurs Mart. pour le Temps pascal; Or. *Beatorum* (1^{re} des trois), on y omet le mot *Martyrum*, et on dit *Beatorum Pontificum Corentini et Pauli nos*; Ev. *Homo peregre*, à la Messe *Statuit*; l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
Au Chœur, Messe indiquée ci-dessus. Vêp. de la Fête de S. Cor. ou du Commun des Pont. mém. du Dim. et du suiv.
5 **Lundi.** S. Pie, Pont. Sem.
6 **Mardi.** S. Jean devant la P. L. Sem. rouge.
7 **Mercredi.** S. Brieuc, Pont. Sem.
8 **Jeudi.** De la Fér. 314. A L. à la M. et à Vêp. mém. de la Croix. Messe du Dim. pr. sans *Credo*; pour mém. de la Croix : Or. *Deus qui pro nobis*; Secrète, *Suscipe*; Postcom. *Largire*, à la Messe du Mercredi-saint. — A Vêp. seule Ant. *Deus*, 315; dep. le Cap. du suiv.
9 **Vendredi.** S. Grégoire de Nazianze, Doct. Sem. M. du Comm. *Cred.* — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. *Dox. Qui natus*.
10 **Samedi.** Dé la Ste. Vierge. Simp. ij Lec. pour le mois de Mai (ou aujourd'hui celle d'Avril.) Mém. de la Croix à L. et à la M. (Ors. du Mercredi-saint.) Préf. *et te in Vener.* — Vêp. du suiv. 482, mém. du Sam.
11 **III DIM. S. JOSEPH.** S.-maj. ij Lec. de l'Év. et Hom. de la Fête; (On omet celle qui est tirée de S. Bern.) ij Lec. de l'Év. et Hom. du Dim. dont mém. à L. et à la M. du 19 Mars, et son Év. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim.

- 12 *Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi.* De la Fér.
 15 *Jeudi.* — A Vêp. seule Ant. *Deus*; dep. le Cap. du s.
 16 *Vendredi.* S. Jean Népomucène, M. rouge. Mém. de S. Primel à L. et à la M. (Or. *Adesto*, de la M. *Justus*.) — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus*.
 17 *Samedi.* De la Ste. V. comme le 10. — Vêp. du suiv.
 18 IV DIM. APRÈS PAQ. — Vêp. du suiv. mém. du Dim.
 19 *Lundi.* S. Yves, Pr. D.-maj. Mém. de S. Célestin à L. et à la M. *Os justi.* (Les jours suiv. de la Fér.)
 23 *Vendredi.* De la Fér. Vêp. dep. le Cap. du suiv.
 24 *Samedi.* SS. Donatien et Rogatien, M. Sem. rouge. A L. mém. de Ste. Magd. de Pazzi et de la Ste. V. Messe *Sancti tui*; les deux mém. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
 25 V DIM. APRÈS PAQUES. Mém. de S. Augustin, Pont. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv.
 † Les trois jours suiv. *abstinence de viande*: Procession; à la Station, Messe *Exaudivit*, avec les Ors. marquées dans le Miss. violet.
 26 *Lundi des Rogations.* S. Philippe de Néri, Pr. Sem. j Leç. de l'Écrit. les deux en une; ij Leç. *Philippus*, les deux en une; iij Leç. de l'Év. et Hom. de la Fér. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Exaud.* avec son Ev. à la fin).
 27 *Mardi des Rog.* De la Fér. L'Off. comme le 8 Mai, avec ce qui est ppr. à cette Fér.
 28 *Mercredi des Rog.* De la Vigile de l'Asc. Mém. de S. Germain, Pont. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Statuit*); Préf. pasc.
 29 *Jeudi.* L'ASCENSION DE N. S. (D'Oblig.) Ann. A la M. Cred. Préf. et *Communic.* ppr. et pend. l'Oct.
 30 *Vendredi et Samedi.* De l'Oct. 371.

JUIN.

- 1 DIM. DANS L'OCTAVE. De ce Dim.

Annoncez la Quête du 8 pour les Séminaires, et les Retr. bret. du 14 : pour les hommes à Lesneven, pour les femmes à Quimperlé.

- 2 *Lundi.* De l'Oct. iij Leç. et à L. mém. de S. Pothin. A la M. ij Or. *Deus qui nos concedis* SS. Pothini et sociorum. (à la M. *Sapientiam*); iij Or. au 2 Juin.
 3 *Mardi.* De l'Oct. iij Leç. de Ste. Clotilde dont mém. à L. (au Propre), et à la M. (Ors. de la M. *Cognovi*.)
 4 *Mercredi.* De l'Oct. Sem. — Vêp. du suiv.
 5 *Jeudi.* L'Octave. — A Vêp. mém. du suiv.
 6 *Vendredi.* S. Norbert, P. Sem. Mém. de la Fér. à L. (390) et à la M. (Ors. du Dim. pr.) Préf. de l'Asc. *Communic.* ordin. Aux H. et à Comp. Dox. *Qui Patris*.
 7 *Samedi.* Vigile de la Pentecôte, sans Jeûne.
 AU CŒUR, après None, on chante les Prophéties, ensuite on bénit les Fonts, et on chante les Litanies : violet. A la M. rouge; Préf. *Communic.* et *Hanc igitur* ppr. et pdt. l'Oct. de la Pent. Aux M. basses on omet les Proph. et on dit l'Introit *Cum sanctificatus*,
 8 DIM. LA PENTECOTE. Annuel-maj. rouge, et pend. l'Oct. A Tierce, Hym. *Veni Creator*. A la Grand'M. quant on chante le *ŷ Veni Sancte*, le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux sur le plus bas degré de l'Autel, ou près de leurs sièges.
 9 *Lundi et les jours suiv.* De l'Oct. 402.
Lundi, M. et Vêp. chantées.
Mercredi, *Vendredi* et *Sam.* Jeûne des Q.-Temps.
 13 *Vendredi.* Mém. de S. Antoine de Pad. à L. et à la M.
 14 *Samedi.* Vêp. du suiv. Pss. et mém. du Samedi. A Comp. Ant. ppr. et demain, Hym. *Grates*.
 15 DIM. La Fête de la Ste. Trinité. Sol. Mém. du Dim. son Ev. à la fin de la M. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
 16 *Lundi.* S. Jean-Franç. Regis, Pr. Sem. I. Messe *Os justi*, et au Suppl. 13; ij Or. *Deus qui nos annuâ* SS. Cyrici et Julittæ. (à la M. *Salus autem*.) -- Vêp. du suiv. mém. du pr.
 17 *Mardi.* S. Ronan, Pont. (Du 1.) D. ix Leç. et à L. mém. de S. Hervé. Messe au Suppl. ij Or. à la M. d'un Conf. *Os justi*. Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.
 18 *Mercredi.* S. Barnabé, Ap. des Nations. (Du 11.) D. rouge. ix Leç. et mém. des SS. Marc et Marcell. à L. et à la M. Cred. Préf. des Ap. -- Vêp. du suiv. mém. du pr.

- 19 *Jeudi*. LA FÊTE-DIEU. Ann. min.
La solennité du jour et de l'Oct. de la Fête-Dieu étant transférée, les M. basses de *Requiem* ne seront prohibées à raison de cette Oct. que durant la Sem. prochaine.
- 20 *Vendredi*. De l'Oct. iij Leç. et mém. de S. Julienne.
- 21 *Samedi*. De l'Oct. iij Leç. les deux en une, de S. Louis de Gonz. dont mém. à L. et à la M. (Ors. au Suppl.)
- 22 DIM. DANS L'OCT. ix Leç. et mém. de S. Paulin.
AU CHŒUR, on célèbre la Fête-Dieu. — Durant la Sem. si c'est l'usage, on dit la M. haute du S.S. ou, dans les Doub. la M. du jour, avec mém. de l'Oct.
- Le 5 Juillet, Retraites bret. pour les femmes à Lesneven et à Quimper.*
- 23 *Lundi*. De l'Oct. iij Leç. de la Vig. de S. Jean, dont mém. à L. et à la M. et son Év. à la fin. — Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. ppr. Dox. de l'Oct. et demain.
- 24 *Mardi*. LA NATIV. DE S. JEAN BAPT. S.-maj. Mém. de l'Oct. à L., à la M. et à Vêp.
- Dans toutes les Paroisses, M. et Vêp. chantées.
- 25 *Mercredi*. De l'Oct. — Vêp. du suiv. comme aux I Vêp. de la Fête, Or. ppr. (*Au Chœur, Vêp. sem. du 4^e jour de l'Oct.*)
- 26 *Jeudi*. L'Octave. D.-maj. ix Leç. des SS. Jean et Paul dont mém. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv. (*Au Chœur, Vêp. du suiv. mém. de l'Oct.*)
- 27 *Vendredi*. SS. Irénée et ses comp. M. Doub. rouge. M. au Suppl. *Cred.* — A Vêp. mém. du suiv. 333. (*Au Chœur, ce soir, mém. et demain, M. de l'Oct.*)
- 28 *Samedi*. Jeûne. La Commémor. anniv. de l'Ordin. Sem. ij Leç. De *Pontificati*, les deux en une; iij Leç. de la Vig. dont mém. à L. Messe au Suppl. mém. et dern. Ev. de la Vig. Préf. au Suppl. 25. — Vêp. du suiv. mém. du Sam. Ant. ppr. *ŷ Beneplac.* au Psaut. 127. (*Au Chœur, mém. du jour de l'Oct. O quàm suavis, et du Samedi.*)
- 29 III DIM. APRÈS LA PENT. SS. PIERRE ET PAUL, Ap. Sol. maj. rouge. ix Leç. de l'Év. et H. du Dim. dont

mém. à L. et de tous les Ap. A la M. mém. du Dim. et de tous les Ap. Collecte, *Adauge nobis fidem, Dne. quam SS. Apostoli verbo prædicaverunt, et sanguine suo obsignaverunt*; Sec. et Postcom. de la M. votive des SS. Pierre et Paul dont on omet les noms; *Cred.* Préf. des Ap. l'Év. du Dim. à la fin. — A Vêp. m. du Dim.

AU CHŒUR, à la M. et à Vêp. mém. (avant celle du Dim.) de l'Oct. du S.S. — Procession du S.S.

Annoncez la Retr. française du 12 Juillet pour les femmes, à Quimperlé.

- 30 *Lundi*. La Commémoration de S. Paul. D.-maj. rouge. Mém. de S. Pierre à L., à la M. et à Vêp. A Prim. *ŷ Qui erip.* 398.

JUILLET.

- 1 *Mardi*. De l'Oct. 408. Sem. rouge. Ant. etc. du II Noct. de la Fête. A L. seule Ant. *Qui operatus.* Aux H. R^e br. sans *All.* M. au 3 Jul. — A Compl. Ant. du Psaut. Hym. *Virgo*, et demain.
- 2 *Mercredi*. La Visitation de la Ste. V. D.-maj.
- 3 *Jeudi*. De l'Oct. rouge. I. — *Vendredi*. De l'Oct. II.
- 5 *Samedi*. De l'Oct. rouge. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du Sam.
- 6 IV DIM. AP. LA PENT. L'Oct. des SS. Ap. D. rouge. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. et à la M. et son Év. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
- 7 *Lundi*. S. Thomas de Cantorbéri, M. Sem. rouge. I. M. au 29 Déc. dans l'Oct. de Noël. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
- 8 *Mardi*. S. Goulvin, Pont. Doub. M. *Sacerdotes.*
- 9 *Mercredi*. De la Fér. vert. Comme au 7 Févr. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suffr.
- 10 *Jeudi*. SS. sept Frères et Ste. Félicité, Mart. Simp. rouge. I. Suffr. A la M. Or. *A cunct.*
- 11 *Vendredi*. S. Benoît, Abb. Semid. II. Messe des Abb. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus.*

- 12 *Samedi*. De la Ste. Vierge. Simp. iij Leç. pour le m. de Juil. (ou celle de Juin.) A L. Suffr. A la M. iij Or. du S. Espr. Préf. *et te in Vener.* — Vêp. du suiv. comme dans le Brév.
- 13 V DIM. APRÈS LA PENT. LA FÊTE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. Sol. maj. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. et du T. S. Cœur de M. Messe ppr. dans le Suppl. avant le 1 Juin; les deux mém. Préf. de Noël; l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. du T. S. Cœur de Marie et du suiv. (*Pour le lutrin, comme dans l'autre Ordo.*)
- 14 *Lundi*. S. Bonaventure, Doct. Sem. I. A la M. *Cred.* A Vêp. mém. du suiv.
- 15 *Mardi*. S. Henri, Empereur, Simp. II. Suff. A la M. iij Or. *A cunct.* — Vêp. du suiv. 476.
- 16 *Mercredi*. N. D. du Mont-Carmel. D.-maj. A tout l'Off. qui est de la vie intérieure de Marie, Pss. de la Fér. ix Leç. les deux en une de S. Camille, Pr. dont mém. à L. [A Tierce, Sexte et None, au R br. deux *All.*] Messe au 16 Juil. ou dans le Suppl. au 22 Août : mém. de S. Camille (Ors. de la M. *Os justi*) *Cred.* Préf. de la Ste. V. — A Vêp. mém. du suiv.
- 17 *Jeudi*. Ste. Pulchérie, Vierge. Sem. I. Pour la M. voy. le Suppl. au 7 Juillet.
- 18 *Vendredi*. S. Thomas d'Aquin, Doct. Doub. ix Leç. de S. Gonère, Pr. dont mém. à L. Messe au Commun ou au 7 Mars : (Si l'on prend celle-ci, on ajoute deux *All.* au Grad. et l'on ne dit, du Trait, que le dernier *Gloria et divitiæ*, avec un *All.* à la fin.) iij Or. *Adesto*, de la M. *Justus; Credo.*
- 19 *Samedi*. S. Vincent de Paul, Pr. Doub.-maj. — A Vêp. mém. du suiv.
- 20 VI DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Leç. de S. Jérôme Emil. dont mém. à L. et de Ste. Marguerite. A la M. les deux mém. (La 1^{re} est dans le Suppl.) — A Vêp. mém. du suiv.

Annoncez la Retraite française qui s'ouvrira le 2 Août pour les femmes, à Lesneven.

- 21 *Lundi*. S. Ténénan, P. Sem. I. M. *Sacerdotes;*

- pour mém. de S. Victor : Or. *Præsta*, de la M. *Lætabitur.*
- 22 *Mardi*. Ste. Marie Magdeleine. Doub.-maj.
- 23 *Mercredi*. S. Apollinaire, Mart. Simp. *rouge.* III. Suffr. iij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psautier.
- 24 *Jeudi*. De la Fér. *vert.* — Vêp. du suiv. à *Magn.* Ant. ppr. et demain.
- 25 *Vendredi*. S. Jacques, Ap. D.-maj. *rouge.* ix Leç. et mém. de S. Christophe. *Cred.* Préf. des Ap.
- 26 *Samedi*. SS. Joachim et Anne, Père et Mère de la Ste. V. Doub. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe de Ste. Anne. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
- 27 VII DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* — A Vêp. mém. du suiv.
- 28 *Lundi*. S. Samson, P. Sem. I. M. *Statuit.*
- 29 *Mardi*. S. Guillaume, P. Sem. II. M. *Sacerdotes.*
- 30 *Mercredi*. S. Ignace de Loyola, Prêtre. Sem. III.
- 31 *Jeudi*. S. Germain, Pont. Sem. I. M. *Statuit.*

AOUT.

- 1 *Vendredi*. S. Pierre aux Liens. D. ix Leç. des SS. Mach. dont mém. à L. et à la M. *Cred.* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus.*
- 2 *Samedi*. De la Ste. V. iij Leç. pour le mois d'Août, (ou auj. celle de Juil.) Mém. de S. Etienne, P.-M. à L. avant les Suffr. et à la M. iij Or. du S. Espr. Préf. *et te in Vener.* — Vêp. du suiv.
- 3 VIII DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* — A Vêp. mém. du suiv.
- 4 *Lundi*. S. Dominique, Pr. Sem. I. — Vêp. du suiv. (au 3), mém. du pr.
- 5 *Mardi*. L'Inv. du corps de S. Etienne. D. *rouge.* — Vêp. du suiv. mém. du pr. A Comp. Dox. ppr.
- 6 *Mercredi*. La Transfiguration de N. S. D.-maj. Comme c'est marqué. — *Demain*, De la Fér. *vert.*
- 8 *Vendredi*. De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suff. A Comp. Hym. *Virgo.*
- 9 *Samedi*. De la Ste. V. comme le 2, sans mém. — Vêp. du suiv.

10. IX DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* — A Vêp. mém. du suiv. (*Au Chœur, Vêp. du suiv. mém. du Dim.*)

Annoncez la Quête du 15 pour les Sémin. et la Retr. française du 25, pour les femmes, à Quimper.

- 14 *Lundi.* S. Laurent, M. (D'hier.) D. rouge. — A Vêp. mém. du suiv.
 12 *Mardi.* Ste. Claire. Simp. II. Suffr. ij Or. *A cunct.*
 13 *Mercredi.* Ste. Radégonde, Reine de France. Sem. III. ij Leç. et mém. de S. Hippolyte. Messe *Cognovi*; ij Or. *Da.. ut.. Hippolyti* et Sociorum, au 13 dans le Missel.
 14 *Jeudi.* Vig. de l'Assompt. *violet.* Jeûne. A la M. une seule Or. sans *Glor. in ex.* Préf. commune.
 15 *Vendredi.* L'ASSOMPTION DE LA STE. V. Ann. † AU CHŒUR, après la Communion, on chante l'Ant. *Sub tuum*, † *Ora pro nobis*, Or. *Concede.* Après Vêp. Procession, à laquelle on chante les Litanies de la Ste. V. † *Exaltata est*, Or. *Veneranda* ou *Famulorum*. La Proces. étant rentrée, on donne la Bénédict. du S. Sacrement, après qu'on a chanté *Tantum ergo*; *Sub tuum*; *Domine salvam*, avec les Vers. et les Ors. ordinaires.
 16 *Samedi.* De l'Oct. 522. Sem. III. ij Bénéd. *Digni*, avant la Leç. de S. Roch. A L. Cant. de la Fêt. seule Ant. *Viderunt*. 522; mém. de S. Roch. Messe comme hier; ij Or. *Adesto* (à la M. *Justus*). — Vêp. comme aux I Vêp. de la Fêt. † *Thronus*, 522. mém. du Sam.
 17 X DIM. APRÈS LA PENT. Du Dim. dans l'Oct. et la Commémoration du Vœu de Louis XIII. D.-maj. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. puis de S. Armel, Ab. M. de l'Assomp. mém. du Dim. ij Or. *Intercessio*; Préf. *et te in Assumpt.* l'Ev. du Dim. à la fin. — (*Au Chœur, M. et Vêp. de l'Assompt.*)
 18 *Lundi.* De l'Oct. I. Mém. de Ste. Hélène à L. et à la M. (Ors. de la M. *Cognovi*).
 19 *Mardi.* De l'Oct. II. Vêp. du suiv. mém. de l'Oct.
 20 *Mercredi.* S. Bernard, Doct. Doub. Mém. Dox. et † de l'Oct. A Tierce, etc. n br. avec deux *All.*
 21 *Jeudi.* De l'Oct. I. — Vêp. du suiv.
 22 *Vendredi.* L'Octave. D.-maj. ix Leç. et mém. de S.

- Symphorien, M. — A Vêp. mém. du suiv.
 23 *Samedi.* Ste. Jeanne-Françoise de Chantal. Sem. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Cognovi*, dans le Suppl. au 21.
 24 XI DIM. APRÈS LA PENT. S. Barthélemi, Ap. D.-maj. rouge. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. et de S. Ouen; Pont. A la M. mém. du Dim. et de S. Ouen (Ors. de la M. *Statuit*); iv Or. pour l'Anniv. de la Consécration de l'Évêq. (à la M. votive), *Cred.* Préf. des Ap. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du suiv. et du Dim.
 25 *Lundi.* S. Louis, Roi de France. D.-maj.
 26 *Mardi.* S. Philippe Bénéti, Prêtre. Simp. II. Suffr. A la M. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.
 27 *Mercredi.* S. Césaire, Doct. Sem. III. M. au Commun; *Cred.* — Vêp. du suiv. à *Magn.* Ant. ppr. et demain; mém. du pr.
 28 *Jeudi.* S. Augustin, Doct. A la M. *Cred.* — Vêp. du suiv. mém. du pr.
 29 *Vendredi.* La Décollation de S. Jean-Baptiste. D. rouge. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus.*
 30 *Samedi.* De la Ste. V. Simp. ij Leç. pour le mois d'Août. Mém. de S. Fiacre à L. avant les Suffr. et à la M. (Ors. de la M. d'un Conf. *Os justi*), ij Or. du S. Espr. — Vêp. du suiv.
 31 XII DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Leç. et mém. de S. Raimond Nonnat. — A Vêp. mém. du suiv.

SEPTEMBRE.

- 1 *Lundi.* Ste. Rose, Vierge. Sem. I. ij Leç. et mém. de S. Gilles, Ab. à L. et à la M. du 30 Août.
 2 *Mardi.* SS. Lazare, Marie et Marthe, Hôtes de N. S. Doub. Messe de Ste. Marthe au 29 Juil. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.
 3 *Mercredi.* S. Grégoire le Grand, Doct. Doub. M. au 12 Mars, ou au Commun; *Cred.*
 4 *Jeudi.* S. Joseph Cazalan, Prêtr. Sem. III. Messe

- ppr. dans le Suppl. au 27 Août.
- 5 *Vendredi*. S. Laurent Justinien, Pont. Sem. II. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus*.
- 6 *Samedi*. De la Ste. V. iij Leç. pour le mois de Sept. Suffr. ij Or. du S. Espr. — Vêp. du suiv.
- 7 XIII DIM. APRÈS LA PENT. *vert*. Vêp. du suiv. mém. du Dim.
- 8 *Lundi*. LA NATIVITÉ DE LA STE. VIERGE. Sol.-maj. AU CHOEUR, M. et Vêp. chantées.
- 9 *Mardi*. De l'Oct. 403. Sem. II. A L. seule Ant. *Surge*; mém. des SS. M. A Tierce, S. et N. R[R] br. sans *All*. Messe comme au 8; ij Or. *Deus qui nos annuâ* SS. Gorgonii et soc. au Commun. — A Vêp. Ant. uniq. *Lauda*.
- 10 *Mercredi*. De l'Oct. II. iij Leç. de S. Nicolas, Pr. dont mém. à L. et à la M. — *Demain*: De l'Oct. I.
- 12 *Vendredi*. De l'Oct. II. iij Leç. de S. Adrien dont mém. à L. et à la M. (Ors. au jour même de la Fête.)
- 13 *Samedi*. De l'Oct. III. — Vêp. du suiv. mém. du Sam. et de l'Oct.
- 14 XIV DIM. APR. LA PENT. L'Exaltation de la Ste. Croix. D.-maj. *rouge*. ix Leç. du Dim. dont mém. et de l'Oct. à L. et à la M. *Cred*. Préf. de la Croix, l'Év. du Dim. à la fin. A Prim. Canon spécial, 418. — A Vêp. mém. du suiv. et du Dim.
- Le 27, Retraite à Lesneven pour les Sœurs du Tiers-Ordre.*
- 15 *Lundi*. L'Oct. de la Nat. et la Fête du saint Nom de Marie. D.-maj.
- 16 *Mardi*. S. Corneille, Mart. Sem. *rouge*. II. iij Leç. de Ste. Euphémie dont mém. à L. Messe d'un M.-Pont. *Statuit*; mém. de Ste. Euph. (Ors. de la M. *Loquebar*.) On peut dire aussi la M. telle qu'elle se trouve au 16 dans le Miss. — A Vêp. mém. du suiv.
- 17 *Mercredi des Quatre-T. Jeûne*. S. Cyprien, M. Sem. III. ij Leç. de S. Cypr. iij Leç. de l'Év. et H. de la Fér. dont mém. à Laud. M. *Sacerdotes Dei*; ij Or. de la iv Fér. après le xvij Dim. *Cred*. A Prim. Canon des Q.-T. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.
- 18 *Jeudi*. S. Jean Chrysostôme, Doct. Sem. I. M. du

Commun; *Cred*.

- 19 *Vendredi des Q.-T. Jeûne*. De la Fér. *violet*. L'Off. comme aux F. ordin. exc. ce qui est ppr. à ce jour, 420. j et ij Leç. de l'Écrit. (les deux dern. en une) ij *Benedictio*, sans *Gl. Patri*. A L. Prières, (et de même aux H.) mém. de S. Janvier, Suffr. A Prim. Canon ppr. A la M. mém. des SS. M. iij Or. *A cunct*. — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.
- 20 *Samedi des Q.-T. Jeûne*. S. Thomas de Villeneuve, Pont. Sem. III. ij Leç. de S. Thomas, les deux en une; iij Leç. de la Fér. dont mém. à Laud. et de la Ste. V. A Prim. Canon des Q.-T. Messe *Statuit*; mém. et dern. Ev. de la Fér. iij Or. *Concede*. — Vêp. du suiv. à *Magn*. Ant. ppr. et demain; mém. du Sam. et du pr.
- 21 XV DIM. APRÈS LA PENT. S. Matthieu, Ap. D.-maj. *rouge*. ix Leç. et mém. du Dim.; son Év. à la fin de la M. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
- 22 *Lundi*. S. Maurice et ses Comp. M. Sem. *rouge*. I. Messe *Intret*.
- 23 *Mardi*. Ste. Thècle, V.-Mart. Sem. *rouge*. II. iij Leç. et mém. à L. de S. Cado. Messe *Loquebar*; ij Or. à la M. d'un Mart.-Pont. *Statuit*.
- 24 *Mercredi*. S. Joseph de Cupertino, Pr. Sem. III. M. ppr. dans le Suppl. au 25 Sept.
- 25 *Jeudi*. De la Fér. *vert*.
- 26 *Vendredi*. De la Fér. *vert*. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 27 *Samedi*. SS. Côme et Damien, MM. Sem. *rouge*. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
- 28 XVI DIM. APRÈS LA PENT. *vert*. ix Leç. de S. Elzéar dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Justus*.) — Vêp. du suiv. mém. du Dim.

Annoncez la Retr. bretonne du 11 Octobre pour les femmes à Lesneven.

- 29 *Lundi*. SS. Michel et tous les Anges. S.-min. A la M. *Credo*.
- 30 *Mardi*. S. Jérôme, Doct. D. A la M. *Credo*.

OCTOBRE.

- 1 *Mercredi*. S. Remi, P. Sem. III. Au Noct. Hym. ppr.
- 2 *Jeudi*. Les SS. Anges Gardiens. D. A la M. pour mém. de S. Méloir, Ors. de la M. *In virtute*; *Credo*.
- 3 *Vendredi*. S. Denys l'Aréopagite, Mart. Simp. *rouge*. II. Suffr. M. *Sacerdotes Dei*; ij Or. *A cunct.* Epître, *Stans Paulus*, au 9 Oct.
- 4 *Samedi*. S. François d'Assise. Sem. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. dn suiv. mém. du Saint. et du pr.
- 5 XVII DIM. APRÈS LA PENT. La Fête du Rosaire. Sol. ix Leq. du Dim. dont mém. à L. et de S. Maurice, Ab. A la M. mém. du Dim. ij Or. *Intercessio*; l'Év. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.

Announcez les Retr. bret. qui s'ouvriront le 13; pour les femmes, à Quimperlé et à Quimper.

- 6 *Lundi*. S. Bruno. Sem. I. j Leq. *Incipit*, du Dim. pr. les trois en une.
- 7 *Mardi*. SS. Serge et Bacque, Mart. Simp. *rouge*. II. A L. Suffr. M. *Salus autem*; ij Or. *A cunct.*
- 8 *Mercredi*. Ste. Brigitte, Veuve. Simp. III. Suffr. ij Or. *A cunct.*
- 9 *Jeudi*. S. Denys, I Évêq. de Paris et ses Comp. M. Sem. *rouge*. I. A la M. Epit. de la M. *Sapientiam*, au Commun.
- 10 *Vendredi*. S. François de Borgia, Pr. Sem. II. A la M. pour S. René, Ors. de la M. *Sacerdotes tui*.
- 11 *Samedi*. S. Clair, Pont. Sem. III. M. *Statuit*. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. etc. comme c'est marqué p. 479.
- 12 XVIII DIM. APRÈS LA PENT. (3^e Dim. d'Oct. dans l'autre Ordo.) LA FÊTE DU SACERDOCE DE N. S. Sol. maj. ix Leq. du Dim. dont mém. à L. puis des SS. Ev. Pr. et Lév. Messe ppr. dans le Supp. p. 23; ij Or. du Dim. ij Or. des SS. Evêq. etc. au Suppl. p. 26; Préf. ppr. l'Év. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et des S. Év. Pr et Lév.

Au Lutrin, Introit de la M. *Statuit*; Off. du XVIII Dim. après la Pent. Commun. du XIII Dim. après la Pent. — Vêp. de la Fête-Dieu; Hym. *Cessant figuræ*; pour mém. des SS. Ev. Ant. *Amavit (eos.)*

- 13 *Lundi*. S. Edouard, Roi d'Angl. Simp. I. Suff. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. Suff. A Comp. Prières.
- 14 *Mardi*. De la Fér. *vert.* Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 15 *Mercredi*. Ste. Thérèse, Vierge. Sem. III.
- 16 *Jeudi*. S. Guénégan, Pont. Doub. M. *Statuit*; (à la Cathédr. *Credo*.) — *Demain*: De la Fér. *vert.*
- 18 *Samedi*. S. Luc, Évangéliste. D.-maj. *rouge*. *Cred.* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv.
- 19 XIX DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Leq. et mém. de S. Pierre d'Alcantara. — A Vêp. mém. du suiv.
- 20 *Lundi*. S. Jean de Kenti, Pr. Sem. I. M. ppr. au Suppl. 28, et dans plus. Missels.
- 24 *Mardi*. Stes. Ursule et ses Compagnes, Vierges-Mart. Sem. *rouge*. II. ij Leq. et mém. de S. Hilarion. Messe au Suppl. — *Demain et Jeudi*: De la Fér. *vert.*
- 24 *Vendredi*. S. Magloire, P. Sem. II. M. *Sacerd.*
- 25 *Samedi*. S. Goëznou, P. Sem. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Statuit*. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
- 26 XX DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Leq. de S. Alore. Mém. des SS. Alore et Alain, Pont. à L. et à la M. (Ors. des M. *Sacerd.* et *Statuit*.)
- 27 *Lundi*. De la Fér. *vert.* — Vêp. du suiv.
- 28 *Mardi*. SS. Simon et Jude, Apôtres. D.-maj. *rouge*. A la M. *Cred.* Préf. des Apôtres.
- 29 *Mercredi et Jeudi*: De la Fér. *vert.*
- 31 *Vendredi*. La Vig. de la Toussaint: *violet*. *Jeûne*. Messe ppr. sans *Gl. in exc.* une seule Or. de précepte.

NOVEMBRE.

- 1 *Samedi*. LA TOUSSAINT. — A Vêp. mém. du Sam.
- 2 XXI DIM. APRÈS LA PENT. De ce Dim. *blanc*. A L. et à la M. mém. de l'Oct. Aux H. Dox. et à Prim. 7 de la Fêt. Symb. A Tierce, etc. au R^e br. deux *All.* — A Vêp. mém. de l'Oct. puis les Vêp. des Morts. — A Comp. Ant. du Psaut. Dox. *Fons*.

- AU CHOEUR, M. et Vêp. des Stes. Reliq. *comme dans l'autre Ordo.*
- 3 **Lundi.** La Commémoration des Morts. D.-maj. *noir.* Aux Noct. les Pss. se disent avec leurs divis.; après le *Pater*, on omet les Absol. etc. (Quoique le noir soit la couleur de l'Off. on ne donne pas la Communion hors de la M. avec une étoile noire.)
 † AU CHOEUR, Service pour tous les fidèles défunts. Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. et Dox. de la Toussaint.
- 4 **Mardi.** S. Charles Borromée, Pont. Aux H. la Dox. le *ŷ* et les deux *All.* comme Dim.
- 5 **Mercredi.** De l'Oct. Sem. III. Messe de la Fête.
- 6 **Jeudi.** De l'Oct. I. iij Leç. de S. Hiltut, Ab. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. des Abbés.)
- 7 **Vendredi.** De l'Oct. II. iij Leç. de S. Trémeur dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Lætabitur.*)
- 8 **Samedi.** L'Oct. de la Touss. et la Fête des Stes. Reliques. D.-maj. M. ppr. dans le Suppl. 30. — Vêp. du suiv. 502, mém. du pr. et du Sam.
- 9 **XXII DIM. APRÈS LA PENT. L'ANNIVERSAIRE DE LA DEDICACE.** Sol.-maj. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. et de S. Guénaël, Ab. A la M. mém. du Dim. iij Or. *Interc.* l'Év. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
- 10 **Lundi.** S. Léon, Doct. D. Mém. Dox. et *ŷ* de l'Oct. Messe au 11 Avril; mém. de l'Oct. *Cred.* — Vêp du suiv. mém. du pr. et de l'Oct.
- 11 **Mardi.** S. Martin, Pont. D.-maj. Mém. *ŷ* et Dox. de l'Oct. *Cred.* — A Vêp. mém. de l'Oct.
- 12 **Mercredi.** De l'Oct. Sem. III. j Leç. de l'Écrit. les 3 en une; ij Leç. du 4^e jour de l'Oct. la 1^{re} seul. iij Leç. de S. Martin, P.-M. dont mém. à L. A Tierce, etc. R br. sans *All.* Messe de la Fête; ij Or. de S. Martin. — A Vêp. seule Ant. *Unus.*
- 13 **Jeudi.** De l'Oct. I. ij Leç. du 4^e jour de l'Oct. iij Leç. et mém. de S. Stanislas Kotska à L. et à la M. (Or. au Suppl. 33.)
- 14 **Vendredi.** De l'Oct. II. ij et iij Leç. du 6^e jour de l'Oct. — A Vêp. seule Ant. *Unus*: dep. le Cap. du suiv. mém. de l'Oct.
- 15 **Samedi.** S. Malo, Pont. Sem. III. mém. de l'Oct. et

- de la S.V. à L. et à la M. *Statuit; Credo.* — Vêp. comme aux I Vêp. de la Fêt. mém. du Samedi.
- 16 **XXIII DIM. APRÈS LA PENT. L'Oct. de l'Anniv. de la Dedic.** D. Pss. et ix Leç. du Dim. dont mém. à L. et à la M. et son Ev. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
- 17 **Lundi.** S. Melaine, P. Sem. I. M. *Sacerdotes*; pour S. Grégoire Thaum. Ors. de la M. *Statuit.* — A Vêp. mém. du suiv.
- 18 **Mardi.** Ste. Gertrude, Vierge. Simp. II. A L. mém. de S. Maudet, Ab. Suffr. A la M. ij Or. *Intercessio*; iij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suffr.
- 19 **Mercredi.** Ste. Elisabeth, Veuve. Simp. III. Suffr. ij Or. *A cunct.* — *Demain*, De la Fér. *vert.*
- 21 **Vendredi.** La Présentation de la Ste. V. D.-maj. ix Leç. de S. Colomban, Ab. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. des Ab.) *Cred. Préf. et te in Præsent.*
- 22 **Samedi.** Ste. Cécile, V.-M. Sem. *rouge*. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
- 23 **XXIV DIM. APRÈS LA PENT. vert.** ix Leç. de S. Clément, M. dont mém. à L. (au Propre), et à la M. — A Vêp. mém. du suiv.
- 24 **Lundi.** S. Jean de la Croix, Pr. Sem. I. iij Leç. et mém. de S. Chrysogone.
- 25 **Mardi.** Ste. Catherine, Vierge-Mart. Sem. *rouge*. II.
- 26 **Mercredi.** S. Lin, M. *rouge*. III. M. *Sacerdotes Dei.*
- 27 **Jeudi.** SS. Vital et Agricole, Mart. Simp. *rouge*. I. Suffr. Messe *Salus autem*; ij Or. *A cunct.*
- 28 **Vendredi.** De la Fér. *vert.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 29 **Samedi.** S. Saturnin, Mart. Sem. *rouge*. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe *Sacerdotes Dei.* — Vêp. du suiv. (Part. d'hiver, 152); mém. du pr. A Comp. Hym. *In noctis, etc.* 144.
- La célébration des Mariages finit aujourd'hui.*
- 30 **I DIM. DE L'AVENT.** Doub. *violet*, et ainsi à l'Off. du Temps jusqu'à Noël. Le j R du I N. se répète après chaque *ŷ*, dep. l'un des signes jusqu'au *ŷ Adjuva*: à la fin, on le répète en entier. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du Dim. A Comp. Ant. et Dox. du Commun des Pont. p. xxj, et demain.

DECEMBRE.

- 1 *Lundi*. S. Tugdual, Pont. Sol. *blanc*. A Matines, Pss. du Dim. ou ceux qui sont indiqués au Commun. A L. mém. de la Férie : Ant. *Non tardat*, 162; *¶ Tu exurgens*, 150; Or. du Dim. précéd. Aux Heur. Dox. *Supreme*. A Prim. *¶ Qui venturus*, 150. M. *Sacerdotes tui*; ij Or. *Excita*, au Dim. pr.
- 2 *Mardi*. S. Eloi, P. Sem. *blanc*. II. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. *Statuit*. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
- 3 *Mercredi*. S. François Xavier, Apôtre des Indes. Doubl. *blanc*. A la Dox. de l'Hym. des Matines, lisez : *Te multa*. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. (30 Nov.) mém. du pr.
- 4 *Jeudi*. S. André, Ap. D. *rouge*. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. *Cred.* Préf. des Ap.
- 5 *Vendredi*. De la Fér. 149. Ant. etc. du I N. du Dim. pr. A L. seule Ant. *Dicile*; à *Bened.* Ant. ppr. Or. du Dim. pr. mém. de la Ste. V. sans autres Suffr. A Prime, Prières ordin. des Fér. Messe du Dim. pr. mém. de la Ste. V. iij Or. pour l'Eglise ou le Pape. On omet l'*Allel.* et son *¶* après l'Epiître, et le *Cred.* — A Vêp. seule Ant. *Exaudi*; dep. le Cap. du suiv.
- 6 *Samedi*. S. Nicolas, Pont. Sem. *blanc*. III. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la Messe. — A Vêp. seule Ant. *Domine*, etc. 167.
- 7 II DIM. DE L'AVENT. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe. — Vêp. du suiv. Pss. et mém. du Dim.
- 8 *Lundi*. La Conception de la Ste. V. Sol. *blanc*. Mém. de la Fér. à L. et à la M. — *Demain*, De la Fér.
AU CHOEUR, aujourd'hui, M. et Vêp. chantées.
- 10 *Mercredi*. De la Fér. I. On réunit la ij et la iij Leç. d'Is. iij Leç. de S. Salomon, M. dont mém. puis de la Ste. V. à L. et à la M. (Ors. de la M. *In virtute*). — A Vêp. Ant. *Exaudi*; dep. le Cap. du suiv.
- 11 *Jeudi*. S. Gatien, Pont. Sem. *blanc*. I. iij Leç. de S. Damase. A L. mém. de la Fér. de S. Damase et de la Ste. V. M. *Statuit*; les trois mém. — Vêp. du

- suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et demain.
- 12 *Vendredi*. S. CORENTIN, PONT. PATRON DU DIOCESE. Ann. *blanc*. Mém. de la Fér. *Cred.* Préf. com.
 - 13 *Samedi*. De l'Oct. Sem. 455; *blanc*. Ant. etc. du I Noct. de la Fête; iij Leç. de Ste. Luce. A L. Cant. de la Fête; seule Ant. *Salus*, 452; mém. de la Fér. de Ste. Luce et de la Ste. V. Messe de la Fête; les trois mém. — Vêp. du suiv. seule Ant. *Domine*; mém. de l'Oct. A Comp. Ant. et Dox. de l'Avent, et demain.
 - 14 III DIM. DE L'AVENT. De ce Dim. (*blanc*.) A Laud. mém. de l'Oct. et de la Ste. V. Aux Heur. Dox. et *¶* de l'Avent; Symb. *Quicumque*. A la M. les deux mém. — A Vêp. mém. de l'Oct.
AU CHOEUR, on célèbre la Fête de S. Corentin : *blanc*. A la M. mém. du Dim. Préf. de la Trin. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim.
 - 15 *Lundi*. De l'Oct. *blanc*. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Credo*. — Vêp. de la Fér. 151; à *Magn.* Ant. *O Sapientia*, 206. (Les Ant. O, à moins que les Vêp. ne soient d'une Fête, se disent avant *Magn.* avant *Gl. P.* et après *Sicut erat*.) Or. des Laud. nulle mém. A Comp. point de Prières.
 - 16 *Mardi*. De la Fér. 149. Invit. *Dnus. prope est*. A L. les Ant. *Recordare*, 207; mém. de la Ste. V. Aux H. Ant. des Laud. et ainsi aux Fér. suiv. A Prim. Prières ordin. M. du Dim. pr. ij et iij Or. com. le 5. — A Vêp. les Ant. des Laud. et ainsi les jours suiv. A *Magn.* Ant. *O Adonai*. Plus de mém. de la Ste. V. à Vêp. ni de Prières à Comp.
 - 17 *Mercredi des Q.-T. Jeûne*. De la Fér. III. A L. Ant. *Recordare*, 208; Prières, (et de même aux Heur.) mém. de la Ste. V. Messe ppr. — A *Magn.* *O Radix*.
 - 18 *Jeudi*. De la Fér. com. le 16. I. A L. Ant. *Mitte*. A *Magn.* Ant. *O Clavis*.
 - 19 *Vendredi des Q.-T. Jeûne*. De la Fér. II. A L. Ant. *Emitte*; Prières, etc. com. le 17. — A *Magn.* *O Oriens*.
 - 20 *Samedi des Q.-T. Jeûne*. De la Fér. III. A L. Ant. *Elevare*, Prières, etc. com. le 17. — Vêp. du suiv. A *Magn.* *O Sancte*.

21 IV DIM. DE D'AVENT. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — A Magn. O Rex; mém. du suiv. (Au Chœur, Vép. du suiv. mém. du Dim.)

Jeudi 25, Quête pour les Séminaires

22 Lundi. S. Thomas, Ap. D.-maj. rouge. Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. Cred. Préf. des Ap. — A Vép. mém. de la Férie : On dit d'abord l'Ant. O Emman. puis Gl. P. et F. et Spir. sancto, et l'on répète l'Ant. O Emman. avant et après Sicut erat; y Adjutor, Or. du Dim. pr.

23 Mardi. De la Fér. com. le 16. A L. Ant. d'hier, Respice. — A Magn. O Pastor.

24 Mercredi. La Vigile de Noël. Jeûne : 209. On dit Gloria P. au iij R seulement; on ne dit p. Te Deum.

25 Jeudi. NOËL. (D'oblig.) Ann.-maj. blanc. A l'Off. de la nuit, on ne dit pas de y Sacerd. et l'on commence Laud. absolument par le 1^{er} Ps. du Dim. Aux Heur. Dox. Qui natus, et pend. toute l'Oct. A Tierce, etc. Or. Concede.

† Aux Messes : blanc. On ne doit pas commencer la 1^{re} avant minuit. A la 2^{de} mém. de Ste. Anastasie, V.-M. A la fin de la 3^e l'Év. de l'Épiph. Aux trois M. Credo, Préf. et Commun. propres; mais dans le Commun. de la 1^{re} on dit noctem sacratissimam, et aux deux autres, diem sacratissimum, à quelque heure que l'on célèbre.

Le Prêtre qui doit célébrer les trois M. porte trois Hosties à l'Autel, une sur le Calice et deux dans la Bourse. Il ne prend, à la 1^{re} et à la 2^e, ni Purification ni Ablution; mais après avoir pris le Sang de N. S. il se lave les doigts avec du vin et de l'eau dans un vase préparé à cet effet, en disant en même temps et de suite Quod ore et Corpus tuum; et il garde ces deux Ablutions pour les prendre avec celle de la dernière Messe. Il couvre ensuite le Calice et ne l'essuie qu'à la fin de la dernière Messe.

Le Prêtre, qui ne doit célébrer que deux Messes, observe, à la première, ce qui vient d'être marqué.

Aux Messes hautes, quand on chante ces mots du Symb. Et incarnatus est, etc., le Célébrant et ses

Ministres se mettent à genoux près de leurs sièges. — A Vép. mém. du suiv.

26 Vendredi. S. Etienne, premier M. Sol. rouge. Mém. de tous les Mart. et de Noël à L. et à la M. (La mém. des Mart. se fait à la M. par l'Or. la Secr. et la Post-communion du 1 Nov. en ajoutant le mot Martyrum.) Credo; Préf. et Commun. de Noël. Vép. de Noël : dep. le Cap. de S. Etienne; mém. du suiv. et de Noël. A Comp. Pss. du Dim. Ant. de Noël et les jours suiv. AU CHOEUR, Messe et Vêpres chantées.

27 Samedi. S. Jean, Ap. et Évangéliste, D.-maj. blanc. A tout l'Off. excepté à Vép. et à Comp. Pss. de la Fér. Mém. Préf. et Commun. de Noël : et les jours suiv. — A Vép. Pss. et Ant. de Noël : dep. le Cap. de S. Jean, mém. de la Fête suiv. et de Noël.

28 DIM. DANS L'OCT. DE NOËL. Les SS. Innocents. D.-maj. rouge ou violet. Mém. de Noël, à L. et à la M. à laquelle on dit Gloria in excelsis, l'Alleluia avec son y et Ite Missa est. — A Vép. Pss. et Ant. de Noël : dep. le Cap. des SS. Innoc. mém. de Noël.

29 Lundi. De l'Oct. Sem. blanc. Inv. et Hym. au Dim. dans l'Oct. 248; Pss. de la Fér. ainsi qu'à L. Ant. etc. du I Noct. du même Dim. les trois Leç. au 29 Déc. 253; y Sacerd. Cantate, 221. A L. on suit ce qui est marqué à la même p. 221. Aux Heur. Pss. et Canon de la Fér. Ant. etc. de Noël. Messe Puer natus, (avant celle de S. Silvestre.) — A Vép. et à Comp. tout comme le jour de Noël.

30 Mardi. De l'Oct. comme hier, exc. ce qui suit : Ant. etc. du II Noct. j et ij Leç. 255; ij Leç. de l'Év. et Hom. du Dim. A L. y après l'Hym., Ant. de Benedict. et Or. du Dim. 253. A Tierce, S. et Nonc, Or. des Laud. M. du Dim. Dum medium, sans mém.

31 Mercredi. De l'Oct. Sem. blanc. III. Leçs. du 31 Déc. avec les mém. marquées dans le Brev. Messe Puer; ij Or. de S. Sylvestre, Da quæ. iij Or. de Ste. Colombe, à la M. Loquebar. — Vép de la Circ. concision de N. S. Pss. de la Fér. A Comp. Ant. de Noël.

FIN.



ALTER ORDO.

Monitum è S. R. C. de Ordinis usu.

Vertere sic ausim gravium consulta virorum :

— Accipe, dic fidens, quidquid tuus exhibet Ordo ;

Vel malè recta videns, rectè facis usque sequendo.

Ed.

JANUARIUS.

* A toutes les Fêtes de l'année et pendant les Oct. quand une autre couleur ne sera pas indiquée : *blanc*.

Matines, dès 2 heures, jusqu'au 20 Janvier.

Demain, au Chœur, Messe et Vêpres chantées.

- 1 F. 4. Circumcisio Dni. d. ij cl. dox. et * Prim. *Qui natus*, usque ad epiph. In M. *Cred.* prf. et *Commun.* de nat. In V. com. seq. or. pr.
- 2 F. 5. Oct. s. Stephani; dup. *rub.* com. s. Joan. et ss. Inn. in L. et M. *Cred.* sola prf. nat. Vesp. à cap. de seq. com. pr. et ss. Innocent.
- 3 F. 6. Oct. s. Joan. dup. com. ss. Inn. in L. et M. *Cred.* prf. apost. In V. com. seq.
- 4 Sab. Oct. ss. Innocent. dup. *rub.* Off. ut ibi (seu, ut in *Brev.* describitur.) In M. *Gloria in exc.* et *All.* sine *Cred.* prf. nat. Vesp. ut in *Brev.* (et sic quoties de Vesp. nihil in hoc Ordine dicitur.)
- 5 DOM. *vacat.* Vigil. epiph. sem. *alb.* Off. ut ibi. In M. 3 or. *Deus qui salutis*, prf. nat. V. de seq. dox. et * Prim. *Qui apparuisti*, per. oct.

Au Chœur, on célèbre l'Épiphanie de N. S.

La célébration des Mariages recommence demain.

- 6 F. 2. EPIPHANIA DNI. dup. 1 cl. Off. hodie inchoat. ab ant. *Afferte.* In M. *Cred.* prf. et *Communic.* ppr. per oct.
- 7 F. 3. de 2 die inf. oct. sem. j R *Tria sunt munera.*

JANUARIUS.

35

- ad *Benedict.* et *Magn.* ant. variæ per oct. Missa de die; ij or. *Deus qui salut.* iij *Ecclesiæ*, vel pro Papa.
- 8 F. 4. de 3 die. Missa ut heri. — Cras : de 4 die.
 - 10 F. 6. de 5 die. In V. com. s. Hygini.
 - 11 Sab. de 6 die inf. oct. com. s. mart. in L. et M. iij or. *Deus qui salutis.* — V. à cap. de seq. com. oct. per Ant. *Admoniti*; * *Omnes.*
 - 12 DOM. inf. oct. sem. In I Noct. lect. *Incipit epist. ad cor.* com. oct. in L. et M. sine iij or. — V. de seq. ut in I Vesp. festi; or. ppr. com. dom. per ant. *Fili*; * *Omnes.*
 - 13 F. 2. Octava. In V. com. seq. *O Doctor*, et s. Felicis.
 - 14 F. 3. s. Hilarii, Doct. dup. ix lec. et com. s. mart. — V. à cap. de seq. com. pr. et s. Mauri.
 - 15 F. 4. s. Pauli, I Eremit. dup. ut ibi, tota die. *Suffragia cras resumuntur.*
 - 16 F. 5. s. Marcelli, M. sem. *rub.* In M. ij or. *Deus qui salut.* iij *Eccles.* vel pro Papa.
 - 17 F. 6. s. Antonii, Ab. dup. Vesp. ut in *Brev.*
 - 18 Sab. Cathedræ s. Petri Rom. d.-maj. ut ibi. — V. de seq. com. pr., s. Pauli et dom. *S. Canutus hoc anno omittetur.*
 - 19 DOM. II post epiph. SS. Nom. Jesu : d. ij cl. ix lec. com. et in fine M., ev. dom.; com. etiam ss. Marii in L. et M. privatâ; prf. nativ. — In V. com. seq. et dom.
 - 20 F. 2. ss. Fabiani et Sebastiani, M. dup. *rub.* In I N. lec. è dom. præced.
- On peut commencer Matines à 2 h. 1 quart.
- 21 F. 3. s. Agnetis, Virg.-M. dup. *rub.*
 - 22 F. 4. ss. Vincentii et Anastas. M. sem. *rub.* In Missa, orationes ut die 16, supra.
 - 23 F. 5. s. Raymundi de Pennafort, C. sem. ut ibi. iij or. *Deus qui salut.*
 - 24 F. 6. s. Timothei, M. sem. *rub.* ors. ut die 16.
 - 25 Sab. Conversio s. Pauli : d.-maj. ut ibi: *Cred.* prf. apost. — In V. com. s. Petri et dom. (Cras, si libet, et dom. V. Off. de ss. Trinitate.)
 - 26 DOM. III post epiph. *virid.* — Vesp. de seq. com. dom.
 - 27 F. 2. s. Joan. *Chrysostomi*, Doct. d. In M. *Cred.* —

- In V. com. seq. in P. et s. Agnetis 2^{do}.
 28 F. 3. s. Juliani, Pont. sem. ix lec. et com. s. virg. in L. et M. *Statuit*; iij or. *Deus qui salut.* V. de seq. com. pr.
 29 F. 4. s. Francisci Sales, Pont. dup.
 30 F. 5. s. Martinæ, V.-M. sem. *rub.* ors. ut die 16.
 31 F. 6. s. Petri Nolaschi, C. dup. In V. com. seq.

FEBRUARIUS.

- 1 Sab. s. Ignatii, Mart. sem. *rub.* In M. ors. ut die 16 jan. V. de seq. com. dom.
 2 DOM. IV PURIFICATIO B. V. d. ij cl. ix lec. com. et in fine M., ev. dom. prf. nativ. (*V. supra*, p. 9.) — In V. com. seq. in P. dom. et s. Blasii. Post Complet. *Ave Regina*.
 3 F. 2. s. Genovefæ, V. dup. lec. 1 N. è dom. pr. ix lec. et com. s. mart. in L. et M. — V. à cap. de seq. com. pr.
 4 F. 3. s. Andreae Corsini, Pont. dup.
 5 F. 4. s. Agathæ, Virg.-M. dup. *rub.* V. de seq. in P. com. pr. et s. Dorotheæ.
 6 F. 5. Desponsat. B. V. d.-maj. ix lec. s. Doroth. com. s. Joseph et s. virg. in L. et M. — In V. com. s. Joseph et seq.
 7 F. 6. s. Romualdi, Abb. dup.
 8 Sab. s. Joan. de Matha, C. dup. — V. de seq. com. dom. et s. Appolloniæ, V.-M.
 9 DOM. V post epiph. *virid.* ix lec. et com. s. virg. in L. et M. iij or. *A cunct.* — Vesp. de seq. com. dom.
 10 F. 2. s. Scholasticæ, V. d. In V. com. seq.
 11 F. 3. s. Polycarpi, Mart. 26 jan. sem. *rub.* In M. ij or. *A cunct.* iij ad lib. — V. à cap. de seq. com. pr.
 12 F. 4. s. Gildas. Abb. sem. ut in P. leon. 6 huj. vel lec. II N. de conf. 2 loc. lec. III N. et M. de abb. ors. ut heri. (*Cras, si lib. de S.S. et fer. 6, de ss. Corde.*)
 13 F. 5. de ea : *vir.* Missa dom. pr. sine *Gl.* et *Cred.* Vesp. à cap. de seq.

On peut commencer Matines à 2 heures et demie.

- 14 F. 6. s. Valentini, M. simp. *rub.* Invit. et Hym. de Com. pss. fer. j et ij lec. è sab. seq. R[ubric]e II N. iij lec. ppr. Reliqua ut in semid. In M. ors. ut die 11. Vesp. de fer. com. ss. Faustini et Jov.
 15 Sab. de eo : *vir.* Tres lec. de hom. dom. VI post epiph. R[ubric]e hujus sab. ant. ad *Benedictus*, or. et M. dom. VI sine *Gl.* et *Cred.* com. ss. mart. in L. et M. iij or. *A cunct.* — V. à cap. de seq. *Benedic. Dno.* cum dupl. *All.* et deinceps dr. *Laus tibi Dne.* etc.

* Aux Dim. et aux Fér. jusqu'au Jeudi-saint : *violet.*
 Dans les Fêtes, toujours *blanc*, s'il n'est autrement marqué.

- 16 DOM. SEPTUAGES. ij cl. sem. Ad Prim. *Dnus. regnavit*, loco ps. *Confitem.* in omni. dom. usque ad pasc. Vesp. de seq. com. dom.
 17 F. 2. s. Guevroc. Ab. dup. Off. ut die 12. In V. com. seq.
 18 F. 3. s. Simeon. M. simp. *rub.* Off. ut die 14. In V. ad *Magn.* ant. ppr. et sic feriis seq.
 19 F. 4. de ea. M. dom. pr. sine Tractu et *Cred.*
 20 F. 5 et 6, Off. fer. vel de S.S. et ss. Corde.
 22 Sab. Cathed. s. Petri Anthioch. d.-maj. ix lec. de vig. s. Matthiæ, com. s. Pauli et vig. in L. et M. ev. vig. in fin. In V. com. s. P. et seq.
 23 DOM. SEXAGES. Vesp. de seq. com. dom.

Annoncez les Retr. bret. du 8 Mars: pour les hommes à Lesneven, pour les femmes à Quimperlé.

- 24 F. 2. s. Matthiæ, Ap. d. ij cl. *rub.* — *Cras*, de fer. 3.
 26 F. 4. Pretiosi Dni. sanguinis effus. (in P.) d.-maj. *rub.* Missa vot. de Passione; epist. è dom. Pass. *Cred.* prf. crucis. — *Cras*, de fer. 5, vel de S.S.
 28 F. 6. s. Ruelini, Pont. sem. de Comm. 2 loc. M. *Sacerd.* ors. ut die 11. V. de seq. com. pr.

MARTIUS.

- 1 Sab. s. Albini, Pont. d. ut in P. vel de Com. 1 loc. M. *Statuit.* In V. com. seq.

On peut commencer Matines à 2 heures 3 quarts.

- 2 DOM. QUINQUAG. — V. de seq. in P. com. dom.

Aujourd'hui, dans les églises où l'on chante la M. devant le S. S. exposé pour les Prières des XL heures, on fait seulement mém. du S. S. — Demain et Mardi, de même; ou bien, ces deux jours où l'Off. n'est que d.-mineur : M. et Vêp. du S. S. avec *Glor. et Cred. d.-maj. S. R. C. 1749.*

- 3 F. 2. s. Guengalcei, Ab. dup. In V. com. seq.
4 F. 3. s. Casimiri, C. sem. In M. iij or. *A cunct.*

La célébration des Mariages finit aujourd'hui.

- 5 F. 4. *Cinerum*: preces ad omnes hor. prf. quadra-
ges. V. de seq. è 2, in P. leon. com. fer.

Au Chœur, *Grand' M. précédée de la benédict. et imposition des Cendres.* — Samedi et tous les jours suiv. excepté les Dim. les Vêp. se diront avant le repas; (cela n'est que de conseil pour ceux qui récitent en particulier, de même que l'art. suiv.) On se met à genoux, quand l'Off. est de la Fér. à toutes les prières, et l'on ne se relève qu'après l'Or. qui les suit; l'Officiant se lève seul pour dire cette Oraison.

- 6 F. 5. s. Jovini, P. dup. ut in P. vel omnia de Comm.
1 loc. ix lec. et com. fer. in L. et M. *Statuit*; ev. fer.
in fine. V. à cap. de seq. com. pr., fer. et ss. mart.
7 F. 6. s. Thomæ Aquin. Doct. d. ut ibi. In M. *Cred.*
ev. fer. in fine.
8 Sab. s. Joan. de Deo : dup. com. et evang. fer. ut
heri. In V. com. seq.
9 DOM. I QAUDRAG. In V. com. seq.

*Annoncez la Retr. bret. du 22 pour les hommes,
à Quimper.*

- 10 F. 2. ss. XL Mart. sem. *rub.* In M. iij Or. *A cunct.*
ev. fer. in fine. V. de seq. com. pr. et fer.
11 F. 3. s. Franciscæ, Vid. d. com. fer. ut heri. V. de
seq. com. pr. et fer.
12 F. 4. *Quat.-Temp.* s. Pauli, I Leon. Ep. d. ij cl. ut
in P. vel de Comm. 1 loc. ix lec. et com. fer. in L. et
M. *Statuit*; epist. *Mementote*, *Cred.* ev. fer. in fine.
V. de seq. in P. com. pr. et fer.
13 F. 5. Plagarum Dni. d. ij cl. *rub.* ut in P. et Suppl.
com. fer. ut heri. In V. com. seq. et fer.
14 F. 6. *Q.-T.* s. Gregorii Magni, Doct. è 12 : d. com.

fer. ut die 12; *Cred.* — *Cras*, de sab. *Q.-T.*

- 16 DOM. II QUADR. In Vesp. com. seq.
17 F. 2. s. Patricii, P. sem. ix lec. et com. fer. in L. et
M. iij or. *A cunct.* ev. fer. in fine. V. de seq. in P.
com. pr. et fer.
18 F. 3. s. Gabriel. Archang. d.-maj. com. fer. ut heri;
Cred. V. de seq. com. pr. et fer.

On peut commencer Matines à 3 heures.

- 19 F. 4. s. Joseph, Sponsi B.V. d. ij cl. com. fer. ut die
17. — *Cras*, de fer.
21 F. 6. s. Benedicti, Ab. dup. ut ibi; ev. fer. in fine M.
22 Sab. de eo. V. à cap. de seq.
23 DOM. III QUADRAGES. — *Cras*, de fer.
25 F. 3. ANNUNTIATIO : d. ij cl. ut ibi; ev. fer. in fine M.

Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.

- 26 F. 4, 5, 6 et sab. Off. fer.
30 DOM. IV QUADR. — *Cras et postridie*, de fer.

APRILIS.

- 2 F. 4. s. Francisci de Paula : dup. ut ibi; ev. fer. in
fine M. — V. à cap. de seq. com. pr. et fer.
3 F. 5. s. Mariæ Ægyptiæ : d. ut in P. leon. vel omnia
de Comm. mulier. ix lec. et com. fer. in L. et M. *Co-
gnovi*; ev. fer. in fine. V. à cap. de seq. *O Doct.* com.
pr. et fer.
4 F. 6. s. Isidori, Doct. d. com. fer. ut heri; *Cred.*
On peut commencer Matines à 3 heures 1 quart.
Pour le Temps de la Passion, v. ci-dessus, p. 12 et 13.
5 Sab. s. Vincentii Ferrerii : dup. com. feriæ consueta.
In V. com. seq.
6 DOM. PASSIONIS. In V. com. seq.
7 F. 2. s. Gonerii, C. sem. de Com. conf. 2 loc. ix lec.
et com. fer. in L. et M. *Justus*; iij or. *Eccles...* ev.
fer. in fine. *Diebus* 8, 9, 10, de fer.
11 F. 6. Compassio B.V. d.-maj. In M. *Cred.* prf. ppr.
ev. fer. in fine. In V. com. seq. *O Doct.* et fer.
12 Sab. s. Leon. Magni, Doct. d. In M. *Cred.* ev. fer. in
fine. In V. com. seq.

13 DOM. PALMARUM. 1 cl. sem.

A la M. avant la Passion, on ne dit ni *Munda cor*, ni *Dominus vobiscum*, et l'on ne fait le signe de la Croix, ni sur le livre ni sur soi : après les mots qui exprim. la mort de N. S. le Célébr. suivant l'usage, et tous les assistants baissent la terre. (Cela s'observe aux autres Pass. de la Sem.) A la fin des M. basses, l'Ev. *Cum appropinq.* Avant la Grand'Messe, bénéd. et distrib. des Ram. que l'on doit avoir à la main pend. la Process. et pend. que l'on chante la Pass. Le Diacre, ayant dit *Munda cor*, à l'endroit marqué, demande la bénéd. au Célébr. qui, à la fin, baise le livre et est encensé à l'ord. (Cela s'omet le Vendredi-saint.)

Annoncez la Quête qui doit se faire le jour de Pâques pour les Séminaires.

- 14 F. 2. de ea. Ad L. et H. ant. ppr. Et sic biduo seq.
17 F. 5. In Coena Dni. Miss. ut in altero Ordine : *alb.*
18 F. 6. Parasceves : *niger.*

Au Chœur, après None, on étend une nappe blanche sur l'Autel, pour la Messe des *Présanctifiés*. Avant les Ors. qui se chantent à la suite de la Pass. le Diacre dit : *Flectamus....* et le Sous-Diacre *Levate*, excepté avant la viij Or. (Tout le Chœur doit écouter ces avertissements en silence et seulement répondre *Amen* après chaque Or. exc. après la viij. Si le Célébrant est seul à l'Autel, c'est lui qui doit chanter *Flectamus...* et *Levate*.) Après l'Ant. *Ecce lignum*, on découvre les Croix. (On ne découvre les Statues que demain. V. le Missel.

19 Sab. Sancto.

A l'heure convenable, on pare les Autels, et on place le Cierge pascal sur son chandelier, dans le lieu qu'il doit occuper. Le Célébr. porte une Etole et une Chappe violettes, quand il bénit le Feu nouveau, et pendant que le Diacre, en ornements blancs, chante l'*Exultet*. Il prend un Manipule et une Chasuble de couleur violette avant de lire les Prophéties : il les quitte et reprend la Chappe avant d'aller bénir les Fonts. V. le Miss. A la M. blanc : on dit le Pss. *Judica*, avec *Gl. Patri*; puis *Kyrie*, etc. et *Gloria in exc.* A l'Ev. on ne porte ni la Croix ni les Cierges, mais l'encens seulement. On ne dit ni Introît, ni Offer. ni *Agnus Dei*, ni Communion.

* Tous les jours désormais jusqu'à l'Avent, quand une autre couleur ne sera pas indiquée : blanc.

20 DOM. PASCHA : d. 1 cl. In M. prf. *sed in hac... die, Communic. et Hanc igitur* ppr. et per oct.

On peut commencer Matines à 3 heures et demie.
Au Chœur, les deux jours sniv. Messe et Vêpres chantées.

Annoncez les Retr. bret. du 5 Mai : pour les hommes à Quimperlé, pour les femmes à Lesneven.

- 21 F. 2, 3, 4, 5, de oct. ut ibi.
25 F. 6. de oct. — Litan. SS. — Processio : ad Statio.
M. *Exaudivit*, ut ibi; *violaceus*. — *Cras*, de oct.
27 DOM. I post pasc. d.-maj. Prim. sine ps. *Confitem. y Qui surrex.* prf. pasc. *sed in hoc potiss.* usque ad ascens. nisi aliter not. V. de seq. com. dom.

La célébration des Mariages recommence demain.

Annoncez la Retr. bret. du 10 Mai, pour les femmes, à Quimper.

- 28 F. 2. s. Marci, Evangel. à 25; d. ij cl. *rub.* ix lec. et com. s. Vitalis in L. et M. *Cred.* prf. ap. In V. com. seq.
29 F. 3. s. Petri, M. d. *rub.* lec. I N. à fer. præced.
30 F. 4. s. Catharinæ Sen. Virg. d. (Vid. Brev. post Com. Mart. paschale.)

MAIUS.

- 1 F. 5. s. Philippi et Jacobi, Ap. d. ij cl. *rub.* ut ibi.
2 F. 6. s. Athanasii. Doct. dup. *Cred.*
3 Sab. Inventio ss. Crucis : d. ij cl. *rub.* ut ibi. — In V. com. seq. in P. et dom.
4 DOM. II. Translat. s. Corentini : d. ij cl. ix lec. com. et in fine M., ev. dom. In V. com. seq. et dom.
5 F. 2. s. Pii V. P. dup. V. de seq. com. pr.
6 F. 3. s. Joan. ante P. L. d.-maj. *rub.* ut ibi.
7 F. 4. s. Stanislai, M. d. *rub.*
8 F. 5. Apparit. s. Michaelis : d.-maj. In M. *Cred.*
9 F. 6. s. Gregorii Nazianz. Doct. dup. *Cred.* — *Cras, et in sem. usq. ad ascens. suffrag. loco : com. crucis; et in M. ij. or. Concede, iij Eccl. vel pro Papa.*

- 10 Sab. s. Antonini, Pont. sem: ut ibi. In M. iij or. *Concede*. V. de seq. com. dom. et pr.

On peut commencer Matines à 3 heures 3 quarts.

- 11 Dom. III. Patrocini s. Joseph: ix lec. et com. dom. in L. et M. et ev. in fine. In V. com. dom. et seq.
 12 F. 2. ss. Nerei et soc. M. sem. *rub.* lec. I N. è dom. pr. ij or. *Conced.* iij *Eccl.* V. de seq. com. pr.
 13 F. 3. s. Brioci, Pont. d. ut in P. vel de Comm. 1 loc. M. *Statuit*. V. à cap. de seq. è 16 april. com. pr. et s. Bonifacii.
 14 F. 4. s. Paterni, Pont. d. ut heri; ix lec. et com. s. mart. in L. et M. In V. com. seq.
 15 F. 5. s. Primaelis, C. sem. de Comm. conf. 2 loc. M. *Justus*; ors. ut die 12. V. à cap. de seq. com. pr.
 16 F. 6. s. Ubaldi, P. sem. V. de seq. com. pr.
 17 Sab. s. Joan. *Nepomucen.* M. dup. *rub.* in P. Vesp. à cap. de seq. com. pr. et dom.
 18 Dom. IV. s. Venantii, M. dup. ix lec. com. et in fine M., ev. dom. V. à cap. de seq. in P. 139; com. pr. et dom. ac s. Pudencianæ.
 19 F. 2. s. Yvo. dup. ix lec. et com. s. virg. in L. et M. In V. com. seq.
 20 F. 3. s. Bernardini, C. sem. In M. ors. ut die 12. V. de seq. è 19, com. pr.
 21 F. 4. s. Cœlestini, P. (*Hic ponitur quasi in sede ppr. S. R. C.*) d. sine com. V. à cap. de seq. *O Doct.* com. pr.
 22 F. 5. s. Anselm. Doct. è 21 april. d. *Cred.* V. à cap. de seq. com. pr.
 23 F. 6. s. Fidelis, M. 24 april. d. *rub.* V. à cap. (*non-dum de s. J.-Fr. sed*) de seq. 4 huj.
 24 Sab. s. Monicae, Vid. d. In V. com. seq. et s. Urb.
 25 Dom. V post pasc. ix lec. et com. s. mart. in L. et M. iij or. *Conced.* V. de seq. com. dom. et s. Eleuther.
 Les trois jours suiv. Abstinence de viande, Litan. etc. comme le 25 Avril.
 26 F. 2. Rog. s. Philip. *Nerii*: d. ix lec. et com. fer. et s. mart. in L. et M. ev. fer. in fin. In V. com. seq. 13 april. et s. Joan.
 27 F. 3. s. Hermenegildi, M. sem. *rub.* ix lec. et com.

- s. Joan. iij or. rog. V. à cap. com. pr.
 28 F. 4. ss. Soteris et Caii, M. 22 april. sem. *rub.* In I N. lec. de Comm. ix lec. et com. vig. in L. et M. iij or. rog. ev. vig. in fine. V. de seq. sine com.
 29 F. 5. ASCENSIO DNI. d. j cl. *Cred.* prf. et *Communic.* ppr. per oct.
 30 F. 6. de oct. sem. ix lec. et com. s. Felicis; iij or. *Conced.* In V. com. s. Petronillæ.
 31 Sab. de oct. ix lec. et com. s. virg. iij or. *Conced.* V. de seq. in P. com. dom. et oct.

JUNIUS.

- 1 Dom. s. Ronani, Pont. d. ix lec. et com. dom. et oct. in L. et M. ev. dom. in fine. In V. com. dom., oct. et ss. Marcellini et soc. M.
 Annoncez les Retr. bret. du 14: pour les hommes à Lesneven, pour les femmes à Quimperlé; et la Quête de la Pentecôte pour les Séminaires.
 2 F. 2. de oct. ix lec. et com. ss. mart. iij or. *Conced.*
 3 F. 3 et 4, de oct. ij or. *Conced.* iij *Eccl.*...
 5 F. 5. Octava: d.-maj. In V. com. seq.
 6 F. 6. s. Norberti, P. dup. com. fer. in L. et M. sola prf. ascens. in V. com. fer.
 7 Samedi, veille de la Pent. l'Off. du chœur et la Messe comme dans l'autre Bref; de même demain et pendant l'Octave, exc. les mémoires. — Demain, 8, Matines à 4 heures.
 11 F. 4. *Q. Temp.* In V. com. ss. Basilidis et soc.
 12 F. 5. com. ss. mart. in L. et M. sine iij or.
 14 Sab. Vesp. de seq. ut ibi. In fine Off. *Salve Reg.*
 15 Dom. Festum SS. Trin. d. ij cl. ut ibi. cum com. ss. Viti et soc. in L. et M. privatis; ev. dom. in fine. In V. com. seq. (ex Bened. 14), et dom.
 16 F. 2. s. Joan. Franc. *Regis*: d. in P. 143. In hym. dr. *meruit supremos*. M. in Suppl. 24 maii. V. à cap. com. pr.
 17 F. 3. s. Hervei: d. ut in P. leon. vel de Com. conf. 1 loc. M. *Os justi*. V. de seq. 11 huj. com. pr. et ss. Marci et Marcelliani.

- 18 F. 4. s. Barnabæ, Ap. d.-maj. *rub.* ix lec. et com. ss. mart. in L. et M. *Cred.* prf. ap. V. de seq. sine com.
- 19 F. 5. FESTUM CORP. CHRISTI. *Vid. supra*, p. 18.
- 20 F. 6. de oct. sem. com. s. Silver. in L. et M. iij or. *Conced.* V. de seq. com. oct.
- 21 Sab. s. Ludovici Gonzag. d. in P. et Suppl. com. oct. *Cred.* In V. com. dom. oct. et s. Paulini.
- 22 DOM. INT. OCT. ix lec. s. Paul. com. oct. et s. pont. Prim. sine symb. et prec.

Au Chœur, on célèbre la Fête-Dieu.

Le 3 Juillet, Retraites bret. pour les femmes à Lesneven et à Quimper.

- 23 F. 2. de oct. ix lec. et com. vig. s. Joan. in L. et M. iij or. *Conced.* ev. vig. in fine. V. de seq. com. oct.
- 24 F. 3. NATIV. S. JOAN. B. d. j cl. com. oct. *Cred.*

Dans toutes les Paroisses, M. et V. chantées.

- 25 F. 4. de oct. com. s. Joan. in L. et M. iij or. *Conc.* V. de seq. com. s. Joan. (*Au Chœur, Vép. sem. du 4^e jour de l'Oct.*)
- 26 F. 5. Octava : d.-maj. com. s. Joan. In V. com. seq. et s. Joan. (*Au Chœur, Vép. du suiv. mém. du 5^e jour de l'Oct. et de S. Jean.*)
- 27 F. 6. ss. Irenæi et soc. M. d. in P. et Suppl. com. s. Joan. In V. com. seq. et s. Joan. (*Au Chœur, ce soir, mém. et demain, M. du S. S. On omet S. Léon.*)
- 28 Sab. *Jejun.* s. Leo. P. sem. ix lec. vig. com. s. Joan. et vig. in L. et M. ev. vig. in fin. V. de seq. com. dom. (*Au Chœur, mém. du S. S. O quam suavis, et du dim.*)
- 29 DOM. III post pent. SS. PETRI ET PAULI, Ap. d. 1 cl. *rub.* Ut *supra*, p. 18 et 19. Pro com. omn. ap. ant. de Communi.

Annoncez la Retr. française du 12 Juillet pour les femmes, à Quimperlé.

- 30 F. 2. Commem. s. Pauli, Ap. dup. *rub.* ut ibi.

- 1 F. 3. Oct. s. Joan. d. ut ibi.
- 2 F. 4. Visitat. B.V d.-maj. ut ibi. In V. com. seq. et oct.
- 3 F. 5. s. Joan. à Facund. 12 jun. d. com. oct. in L. et M. *Cred.* prf. ap. V. à cap. de seq. 13 jun. com. pr. et oct.
- 4 F. 6. s. Antonii à Pad. dup. com. ut heri. V. à cap. de seq. 14 jun. com. pr. et oct.
- 5 Sab. s. Basilii, Doct. d. com. oct. etc. ut die 3. V. à cap. de seq. com. pr. et sab.
- 6 DOM. IV post pent. Octava ss. Ap. d. *rub.* ix lec. com. et in fine M., ev. dom. V. à cap. de seq. com. pr. et dom.
- 7 F. 2. s. Golvini, Pont. d. ut in P. leon. hodie, vel de Comm. 2 loc. M. *Sacerd.* In V. com. seq.
- 8 F. 3. s. Elisabeth, Viduæ. *Resum. suffrag.* In M. ij or. *A cunc.* iij ad lib. V. de seq. in P. 182. com. pr.
- 9 F. 4. s. Pulcheriæ, V. (*Hic ponitur ut in sede ppr.*) d. M. in Suppl. In V. com. seq.
- 10 F. 5. ss. 7 Fratrum, M. sem. *rub.* In M. ors. ut die 8. V. de seq. 19 jun. com. pr. et s. Pii.
- 11 F. 6. s. Julianæ Falconeri, V. dup. ix lec. et com. s. mart. V. à cap.. com. pr. et s. Nabor.
- 12 Sab. s. Joan. Gualbert. Ab. ut ibi. — V. de seq. in P. 146, com. ss. Cordis Mariæ, pr. et dom.
- 13 DOM. V. SS. CORDIS JESU : d. ij cl. ut ibi; ev. dom. in fine M. In V. com. ss. Cord. Mariæ, seq. et dom.

[Au Lutrin, (s'il n'y a pas de M. ppr.) Introit, Off. et Comm. du Sam. avant le Dim. de la Pass. Graduel du VII Dim. après la Pent. — A Vép. Ant. de la Fête-Dieu (s'il n'y en a point de ppr.) Hym. *Christe, fons jugis*, dans le Propr. 146, et dans le Brév. Pour mém. du très-s. Cœur de M. Ant. de son Off. *Beata mater.*]

- 14 F. 2. s. Bonaventuræ, Doct. d. in M. *Cred.*
- 15 F. 3. s. Henrici, Imper. sem. ors. ut die 8.
- 16 F. 4. B.V. de Carmelo : d.-maj. ut ibi.
- 17 F. 5. s. Alexii : sem. V. de seq. com. pr. et s. Symph.
- 18 F. 6. s. Camilli de Lellis : d. ix lec. et com. ss. mart. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. com. pr.

- 19 Sab. s. Vincentii à *Paulo* : d. V. à cap. de seq. in P. com. pr. dom. et s. Margaritæ.
 20 DOM. IV. s. Hieronymi *Emiliani* : d. ix lec. et com. dom. et s. virg. in L. et M. ev. dom. in fin. V. à cap. de seq. (*mer. supr.*) com. pr., dom. et s. Praxedis.

Annoncez la Retraite française qui s'ouvrira le 2 Août pour les femmes, à Lesneven.

- 21 F. 2. s. Tenenani, Pont. d. Off. ut die 7; ix lec. et com. s. virg. in L. et M. *Sacerd.* V. à cap., com. pr.
 22 F. 3. s. Mariæ Magdal. dup. In M. *Cred.*
 23 F. 4. s. Apollinaris, M. dup. *rub.* ut ibi. V. à cap. de seq. 26 jun. com. pr. et s. Christinæ.
 24 F. 5. ss. Joan. et Pauli, M. d. ix lec. et com. vig. et s. virg. in L. et M. ev. vig. in fine. V. de seq. com. pr.
 25 F. 6. s. Jacobi, Ap. d. ij cl. *rub.* ut ibi.
 26 Sab. s. Annæ, Matris B. V. d.-maj. In V. com. seq. in P., dom. et s. Pantaleonis.
 27 DOM. VII. s. Samson. Pont. d. ix lec. et com. dom. et s. mart. in L. et M. ev. dom. in fin. In V. com. seq.
 28 F. 2. ss. Nazarii et soc. M. sem. *rub.* ors. ut die 8.
 29 F. 3. s. Marthæ, Virg. sem. com. ss. mart. iij. or. *A cunct.* V. de seq. com. pr. et s. Abdon.
 30 F. 4. s. Guillelmi, Pont. in P. dup. ix lec. ss. mart. et com. in L. et M. *Sacerd.* V. à cap. de seq. com. pr.

On peut commencer Matines à 3 heures 3 quarts.

- 31 F. 5. s. Ignatii de *Loyola* : dup.

AUGUSTUS.

- 1 F. 6. s. Petri ad *Vincula* : d.-maj. *alb.* ut ibi. in V. com. s. Paul., seq. in P. et s. Stephani.
 2 Sab. s. Germani, P. sem. ix lec. ex duab. una, s. mart. et com. in L. et M. *Statuit*, iij or. *A cunct.* V. à cap. de seq. ant. *Sapientia*, com. pr.
 3 DOM. VIII, 1 augusti : *virid.* V. de seq. com. dom.
 4 F. 2. s. Dominici : dup.
 5 F. 3. Dedicat. s. Mariæ ad Nives : d.-maj. ut ibi.
 6 F. 4. Transfiguratio Dni. d.-maj. ut ibi.

- 7 F. 5. s. Cajetani, C. dup.
 8 F. 6. ss. Cyriaci et soc. M. sem. *rub.* ij or. *A cunct.* iij ad lib. V. à cap. de seq. 23 april. (è Comm. extra tempus pasc. et sic die 26 hujus); com. pr. et s. Romani, per ant. è Laud.
 9 Sab. s. Georgii, M. sem. *rub.* ix lec. et com. vig. et s. mart. in L. (ant. è I Vesp.) et in M. ev. vig. in fin. V. de seq. com. sab.
 10 DOM. IX, 2 aug. s. Laurent. M. d. ij cl. *rub.* ix lec. com. et in fine M., ev. dom. In V. com. dom. et ss. M.

Annoncez la Quête du 15 pour les Sémin. et la Retr. française du 25, pour les femmes, à Quimper.

- 11 F. 2. de oct. sem. *rub.* ut ibi; lec. I N. è dom. pr. In M. iij or. *Conced.*
 12 F. 2. s. Claræ, Virg. d. ut ibi. *Cras*, de oct.
 14 F. 5. *Jejun.* Off. de oct. M. de vig. *violaceus* : ut ibi.
 15 F. 6. ASSUMP. B. V. d. 1 cl. versus *Qui natus, Cred.* prf. ppr. per totam oct. in V. com. seq.

Les cérémonies partic. à ce jour, comme ci-dessus, 22.

- 16 Sab. s. Hyacinthi, C. dup. ut ibi. V. à cap. de seq. com. pr., sab. et assumpt.
 17 DOM. X, 3 aug. Octava s. Laurent. d. *rub.* ix lec. et com. dom. et assumpt. in L. et M. ev. dom. in fine. V. de seq. com. pr., dom. assumpt. et s. Agapiti, M.
 18 F. 2. s. Joachim, Patris B. V. d.-maj. ix lec. s. Agap. com. oct. et s. mart. In V. com. seq.
 19 F. 3. de oct. sem. In M. ij or. de Spir. S. iij *Eccl.* V. de seq. ant. ad *Magn.* et or. de doct. com. oct.
 20 F. 4. s. Bernard. Doct. d. Leccs. III N. et Missa de doct. com. oct. *Cred.* V. à cap. de seq. in P. com. pr. et oct.
 21 F. 5. s. Joannæ-Fr. de *Chantal*, Vid. d. com. oct. *Cred.* V. de seq. in P. com. pr. et s. Timothei.
 22 F. 6. Octava Ass. et Festum vitæ inter. B. V. d.-maj. ix lec. et com. ss. mart. In V. com. seq.
 23 Sab. s. Philippi *Benitii* : d. ut ibi; ev. vig. in fine M. Vesp. de seq. com. pr. et sab.

- 24 DOM. XI, 4 aug. s. Bartholom. Ap. d. ij cl. *rub. ix* lec. et com. dom. in L. et M. iij or. pro Anniv. consecr. illustr. D.D. Episc. (è M. votiva); ev. dom. in fine. In V. com. seq. et dom.
- 25 F. 2. s. Ludovici, Regis Fr. dup. lec. I N. è dom. pr. In V. com. seq. è 26 april. et s. Zephirini.
- 26 F. 3. ss. Cleti et Marcellini, M. sem. *rub. ix* lec. et com. s. mart. iij or. *A cunct. V.* de seq. com. pr.
- 27 F. 4. s. Josephi *Casalans. C.* dup. in P. Vesp. à cap. de seq. com. pr. et s. Hermetis.
- 28 F. 5. s. Augustin. Doct. d. ut ibi; *Cred. V.* de seq. com. pr. et s. Sabinæ.

On peut commencer Matines à 3 heures et demie.

- 29 F. 6. Decollat. s. Joan. Bapt. d.-maj. *rub. ut ibi.* In V. com. seq. et ss. mart.
- 30 Sab. s. Rosæ, V. ut ibi. V. à cap.. com. pr. et sab.
- 31 DOM. XII, 1 sept. s. Raymundi *Nonnat. d.* com. dom. ut die 24. In V. com. dom., seq., s. Ægidii (ant. è L. or. *Adesto*), et ss. mart.

SEPTEMBER.

- 1 F. 2. s. Tudini, Abb. 11 maii : sem. lec. II N. de Com. conf. 1 loc. ix lec. et com. s. Ægid. et ss. mart. in L. et M. (ant. è I Vesp. or. è M. *Justus*). V. à cap. de seq. com. pr.
- 2 F. 3. s. Stephani, Hungar. Regis : sem. ij or. *A cunct. iij* ad lib. V. à cap.. com. pr.
- 3 F. 4. s. Fiacrii, Solit. sem. ut in P. leon. vel de Com. conf. 1 loc. M. *Os justî*; ors. ut heri. V. à cap. de seq. 25 maii, com. pr.
- 4 F. 5. s. Mariæ-Magdal. de *Pazzis, V.* sem. In M. ors. ut die 2. V. de seq. com. pr.
- 5 F. 6. s. Laurent. *Justiniani, P.* dup. In V. com. seq.
- 6 Sab. s. Margaritæ, Stot. Reg. 10 jun. sem. ors. ut die 2. V. à cap. de seq. com. pr. *Cras, si lib. de ss. Trin.*
- 7 DOM. XIII post pent. 2 sept. *vir. V.* de seq. sine com.

On peut commencer Matines à 3 heures 1 quart.
Demain, au Cœur, Messe et Vêpres chantées.

- 8 F. 2. NATIV. B.V. d. ij cl. ut ibi.
- 9 F. 3, de oct, sem. ut ibi. iij or de Spir. S.
- 10 F. 4. s. Nicolai *Tolentini* : d. ut ibi.
- 11 F. 5. de oct. sem. ut ibi; iij or. de Spir. S.
- 12 F. 6. de oct. ij or. de Spir. S. iij *Eccl.* vel pro P. com. seq., sab. et s. Nicomedis.
- 13 Sab. de oct. V. de seq. com. dom. et oct.
- 14 DOM. XIV, 3 sept. Exaltat. s. Crucis : d.-maj. *rub. ix* lec. et com. dom. et oct. in L. et M. ev. dom. in fin. In V. com. de seq., dom. et s. Nicom.

Le 27, Retraite à Lesneven pour les Sœurs du Tiers-Ordre.

- 15 F. 2. Octava : quasi d.-maj. ut ibi.
- 16 F. 3. ss. Cornélii et Cypriani, M. dup. ex P. *rub. lec. I N.* è dom. pr. ix lec. ut ibi. V. à cap. com. pr.
- 17 F. 4. *Quat. T. Jejun.* Stigmatum s. Francisci : d. ix lec. et com. fer. in L. et M. et ev. in fine.
- 18 F. 5. s. Joseph à *Cupertino* : d. Vesp. à cap..
- 19 F. 6. *Q. T. Jejun.* ss. Januarii et soc. M. dup. *rub. ix* lec. com. et in fine. M., ev. fer.
- 20 Sab. *Q. T. Jejun.* ss. Eustachii et soc. M. dup. *rub. ix* lec. et com. fer. in L. et M. iij or. vig. ev. fer. in fine. V. de seq. com. pr. et sab.
- 21 DOM. XV, 4 sept. s. Matthæi, Ap. d. ij cl. *rub. com. dom.* ut die 14. In V. com. seq. dom. et ss. Mauritii.
- 22 F. 2. s. Thomæ à *Villanov. P.* dup. lec. I N. è dom. pr. ix lec. et com. ss. Mart. In V. com. seq. et s. Theclæ.
- 23 F. 3. s. Lini, M. sem. *rub.* In M. iij or. *A cunc.*
- 24 F. 4. B. M. *de mercede* : d.-maj. ut ibi. Vesp. sine com.

On peut commencer Matines à 3 heures.

- 25 F. 5. s. Nom. Mariæ, 14 huj. d.-maj. In V. com. seq. 13 jul. et ss. Cypriani et Justinæ.
- 26 F. 6. s. Anaclet. M. sem. *ruber*; lec. I N. è dom. 5 sept. ix lec. et com. ss. mart. iij or. *A cunc. V.* à cap.. com. pr.
- 27 Sab. ss. Cosmæ et Damiani, M. sem. *rub. lec. I N.* è sab. hebdom. 5 sept. V. à cap.. com. pr. *Cras, si lib. de ss. Trin.*

28 DOM. XVI, 1 oct. *virid.* Vesp. de seq. sine com.

Annoncez la Retr. bretonne du 11 Octobre pour les femmes à Lesneven.

29 F. 2. s. Michael. Archang. d. ij cl. In M. *Cred.*

30 F. 3. s. Hieronymi, Doct. d. *Cred.* V. à cap..

OCTOBER.

1 F. 4. s. Remigii, P. dup. V. de seq. com. pr.

2 F. 5. ss. Angelorum custodum : d.-maj. *Cred.* In V. com. seq. in P.

3 F. 6. s. Melori, M. sem. *rub.* M. *In virtute*; ij or. *A cunct.* iij ad lib. V. de seq. com. præced.

4 Sab. s. Francisci *Assis.* dup. V. de seq. com. pr., sab. et ss. Placidi et soc.

5 DOM. XVII, 2 oct. Rosarii B.V. d.-maj. ix lec. et com. dom. et ss. mart. in L. et M. ev. dom. in fine. In V. com. seq. et dom.

6 F. 2. s. Bruno. dup. In V. com. seq. et s. Marci (ant. è L.), et ss. mart.

Le 18, Retraite bretonne pour les femmes à Quimper et à Quimperlé.

7 F. 3. s. Turiavi, Pont. sem. ut in P. leon. 18 jul. vel de Com. 1 loc. ix lec. et com. s. Marci (ant. è I Vesp.) et ss. mart. in L. et M. *Statuit.* V. de seq. com. pr.

8 F. 4. s. Brigittæ, Vid. dup. V. à cap..

9 F. 5. ss. Dionysii et soc. M. dup. *rub.* V. à cap. de seq. com. præced.

10 F. 6. s. Francisci *Borgiæ*: dup. In V. com. seq.

11 Sab. s. Clari, Pont. sem. Off. ut die 7; ors. ut die 3. V. de seq. in P. com. sab.

12 DOM. XIX, 3 oct. SACERDOTII DNI. d. ij cl. ix lec. com. et in fine M. ev. dom. *ŷ* ad Prim. et prf. ppr. per oct. In V. com. dom. et seq.

Au Lutrin, Introit, *Statuit*; *All.* et *ŷ Hic est*, à la M. *Sacerdotes Dei*; Offert. du XVIII Dim. après la Pent. Communion du XIII Dim. après la Pent. — A Vêp. Ant. de la Fête-Dieu; Hym. *Cessant figuræ*, dans le Prop. aux I Vêp. et dans le Brév.

13 F. 2. s. Eduard. Angl. Regis : sem. com. oct. iij or.

Conced. Cred. V. de seq. com. pr.

On peut commencer Matines à 2 heures 3 quarts.

14 F. 3. s. Callisti, M. dup. *rub.* com. oct. in L. et M. *Cred.* V. à cap.. com. pr. et oct.

15 F. 4. s. Theresiæ, V. dup. com. oct. *Cred.* V. à cap. de seq. in P. com. pr. et oct.

16 F. 5. s. Cognogani, P. dup. com. oct. in L. et M. *Statuit*, *Cred.* In V. com. seq. et oct.

17 F. 6. s. Hedvigis, Vid. sem. In M. ors. ut die 13. V. de seq. sine com. et cras.

18 Sab. s. Lucæ, Evangel. d. j cl. *rub.* ut ibi, cum *ŷ Qui es sacerdos*, ad Prim. In V. com. seq. et sab.

19 DOM. XX, 4 oct. Octava Sacerd. Dni. et Festum omn. ss. Episc. Pr. et Levit. præsertim Diœc. d.-maj. ix lec. et com. dom. in L. et M. et ev. in fin. In V. com. seq. in P., dom. et s. Hilarion.

Au Lutrin, M. *Sacerdotes tui.* A Vêp. Ant. *Ecce sacerdos magnus*, etc., auxquelles on ne change rien; Hym. *O Sacerdotum*, non en son entier, com. au Comm. des Prêtr. dans le Brév. mais abrégée : on dit d'abord, en omettant 3 vers à la 1^{re} strophe et le 1^{er} vers de la 2^{me} : *O Sacerdotum veneranda jura* ! Cum reum solvunt, etc. on dit ensuite la 4^e strophe *Verba dum promunt*; puis la 6^e *Dum Sacerdot.* et la Dox. A Magn. Ant. *Amavit eos*.

20 F. 2. s. Joan. à Kenti : dup. lec. 1 N. è dom. pr. V. à cap.. com. pr. et s. Hilarion.

On peut commencer Matines à 2 heures et demie.

21 F. 3. ss. Ursulæ et sociarum, V.-M. dup. *rub.* ix lec. et com. s. abb. V. à cap.. com. pr.

22 F. 4. s. Petri de Alcantara : d. In V. com. seq.

23 F. 5. Invent. s. Stephani, M. 3 aug. sem. *rub.* ij or. *A cunct.* iij ad lib. V. de seq. com. pr.

24 F. 6. s. Raphaelis, Archang. d.-maj. *Cred.* In V. com. seq. et s. Chrysant.

25 Sab. s. Goesnovei, P. dup. ut in P. leon. vel de Com. 1 loc. ix lec. et com. ss. mart. in L. et M. *Statuit.* V. à cap.. com. pr., sab. et s. Evaristi.

26 DOM. XXI, 5 oct. s. Alori, Pont. d. de Com. 2 loc. ix lec. et com. dom. ac s. mart. in L. et M. *Sacerd.* ev. dom. in fin. In V. com. seq. è 28 sept.

27 F. 2. s. Venceslai, M. sem. *rub.* ix lec. et com. vig. in L. et M. iij or. *A cunct.* ev. vig. in fin. V. de seq.

- 28 F. 3. ss. Simon et Judæ, Ap. d. ij cl. *rub.*
 29 F. 4. de ea : *vir.* lecs. è fer. 3 pr. tria R[fer. occur.
 M. dom. pr. sine *Gl.* et *Cred.* — Cras, de fer. 5, vel
 de S.S.
 31 F. 6. *Jejun.* Vigilia omn. SS. *violaceus*; Prec. ad L.
 et Hor. M. ppr. V. de seq.

NOVEMBER.

- 1 Sab. OMNIUM SS. d. 1 cl. In V. com. seq. et sab.
 2 Dom. XXII, 1 nov. Vener. Reliq. d.-maj. ut in P. et
 Suppl. ev. dom. in fine M. In V. com. dom., s. Gui-
 nali, abb. in P. et oct. postea Vesp. defunct.
 Au Lutrín, pour les Stes. Reliq., Introit *Sapientiam*; le
 reste à la Messe *Intret.* A Vêp. Ant. des Mart. *Isti sunt*;
 Hym. du Brév. et du Pr. *O vos unanimes.* A *Magn.* Ant.
Corpora, 3^e des premières Vêpres des Martyrs.
 Au Chœur, demain, Service pour tous les fidèles déf.
 3 F. 2. Commemor. omnium fidel. defunct. d. *niger.*
 Ante hoc Off. fit de s. abb. sem. lec. 1 N. è dom.
 pr.; in L. com. oct. V. de seq. com. s. abb., oct. et
 ss. mart.
 4 F. 3. s. Caroli *Borrom.* Pont. dup. ut ibi.
 5 F. 4, 5, 6, de oct. ij or. de Spir. S. iij *Eccl.*...
 8 Sab. Octava : d. ut ibi. V. de seq. sola com. sab.
 per ant. *Muro tuo*, (omissâ 2^a hebdom.)
 9 Dom. XXIII, 3 nov. ANNIVERS. DEDIC. Eccl. ppr. d.
 j cl. ix lec. com. et in fine M., ev. dom. In V. com.
 seq. et dom.
 10 F. 2. s. Andreæ *Avellin.* dup. lec. 1 N. è dom. pr.
 ix lec. ut ibi; com. oct. et ss. mart. in L. et M. *Cred.*
 V. à cap.. com. pr., oct. et s. Mennæ.
 11 F. 3. s. Martini, Pont. d. com. oct. et s. Mennæ;
Cred. In V. com. seq. et oct.
 12 F. 4. s. Martini, Mart. sem. *rub.* com. oct. in L. et
 M. iij or. *Conced. Cred.* V. de seq. ex Clemente X
 (in P. 295), com. pr. et oct.
 13 F. 5. s. Stanislaï Kostk. d. com. oct. in L. et M. (in
 Suppl. 33); *Cred.* In V. com. seq. in P. et oct.
 14 F. 6. s. Tremori, M. sem. *rub.* de Comm. 1 loc.

- com. oct. M. ut in Suppl. iij or. *Conced. Credo.* V.
 de seq. com. pr. et oct.
 15 Sab. s. Gertrudis, V. dup. com. oct. *Cred.* V. de
 seq. com. pr. et sab.
 16 Dom. XXIII, 4 nov. Octava Dedic. quasi d.-maj.
 com. dom. ut die 9. In V. com. dom. et seq.
 17 F. 2. s. Gregorii *Thaumat.* Pont. sem. lec. 1 N. è
 dom. pr. ij or. *A cunct.* iij ad lib. V. de seq. com. pr.
 18 F. 3. Dedic. basil. ss. Petri et Pauli : dup. *Cred.*
 parenth. secretæ omitt. Vesp. ut ibi.

On peut commencer Matines à 2 heures 1 quart.

- 19 F. 4. s. Elisabeth, Vid. d. lec. 1 N. è fer. 3 pr.
 20 F. 5. s. Felicis *Valesii* : dup. lec. j *Incipit Amos*,
 ij *Abdias*; iij *Jonas*, è fer. 5, 6 et sab. seq.
 21 F. 6. Præsentat. B.V. d.-maj. *Cred.* prf. ppr.
 22 Sab. s. Cæciliæ, V.-M. dup. *rub.* V. de seq. com.
 pr., sab. et s. Felicitatis.
 23 Dom. XXIV, 5 nov. Patrocini B.V. d.-maj. ix lec.
 et com. dom. ac s. mart. in L. et M. ev. dom. in
 fine. In V. com. seq., dom. et s. Chrysog.
 24 F. 2. s. Joan. à *Cruce* : dup. lec. j *Incipit Michæas*,
 ij et iij *Nahum*; ix lec. etc. ut ibi.
 25 F. 3. s. Catharinæ, Virg.-M. d. V. à cap. de seq.
 è 9, com. pr. et s. Petri.
 26 F. 4. Dedic. basil. Salvatoris : d. ix lec. et com.
 s. mart. in L. et M. *Cred.* parenth. secretæ omitt.
 V. à cap.. com. pr.
 27 F. 5. s. Clementis, M. è 23 : dup. V. à cap.. com. pr.
 28 F. 6. s. Hoardon, Pont. d. ut in P. leon. 24 huj.
 vel de Com. 1 loc. lec. j *Incipit Aggæus*, ij et iij
Zacharias; M. *Statuit.* In V. com. seq. è 13, et
 s. Saturnin.
 29 Sab. s. Didaci, C. sem. ix lec. et com. vig. s. Andr.
 et s. mart. in L. et M. ev. vig. in fine. V. à cap.
 de seq. com. pr. *Suffr. hic cessant.* In fine Off. *Alma.*

La célébration des Mariages finit aujourd'hui.

* Aux Dim. et aux Fér. de l'Avent : *violet*; tous les
 autres jours : *blanc*, s'il n'est autrement marqué.

- 30 Dom. I Adv. j cl. sem. ut ibi. † Prim. per adv. nisi
 aliter not. *Qui venturus.* V. de seq. com. dom.

DECEMBER.

1. F. 2. s. Tugdual. Pont. d.-maj. com. fer. in L. et M. *Sacerd.* In V. com. seq. et fer.
2. F. 3. s. Bibianæ, Virg.-M. sem. *rub.* com. fer. in L. et M. iij or. *Deus qui de beatæ.*
3. F. 4. s. Francisci *Xaver.* dup. ut ibi.
4. F. 5. s. Petri *Chrysologi*, Doct. d. com. fer. et s. *Barbaræ*; *Cred.* V. de seq. com. pr. et fer.
5. F. 6. s. *Andreæ*, Ap. 30 nov. d. ij cl. *rub.* com. fer. et s. *Sabbæ* in L. et M. *Cred.* prf. ap. In V. com. seq. et fer.
6. Sab. s. Nicolai, P. dup. In V. com. seq.
7. DOM. II Adventus. V. de seq. com. dom.
8. F. 2. Conceptio B.V. d. ij cl. ut ibi : *¶ Qui natus,* *Cred.* et prf. ppr. per oct. In V. com. seq. et fer.
Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.
9. F. 3. s. Ambrosii, Doct. d. com. oct. et fer. in L. et M. In V. com. oct. fer. et s. Melchiad.
10. F. 4. de 3 die inf. oct. sem. ut ibi.
11. F. 5. s. Damasi, P. sem. com. oct. et fer. *Cred.* V. de seq. sola com. fer. hod. et cras.
12. F. 6. S. CORENTINI, P. Diœcesis Patroni : d. j cl. com. fer. in L. et M. In V. com. seq. et fer.
13. Sab. s. *Luciæ*, V.-M. dup. *rub.* com. s. Cor., Conc. et fer. in L. et M. In V. com. seq. et duarum oct.
14. DOM. III Adv. de ea; (*alb.*) com. s. Cor. et Conc. in L. et M. prf. B.V. Prim. et Complet. sine prec. V. de seq. ut in I V. com. dom. et s. Cor.

Au Chœur, on célèbre la Fête de S. Corentin. A la M. mém. du Dim. Préf. de la Ste. V. l'Év. du Dim. à la fin. A Vêp. mém. du suiv. et du Dim.

15. F. 2. Octava Concept. B.V. com. s. Cor. et fer. in L. et M. In V. com. seq. s. Cor. et fer.

On peut commencer Matines à 2 heures.

16. F. 3. s. Euseb. M. *rub.* com. s. Cor. et fer. in L. et M. *Cred.* V. de seq. com. s. Cor. et fer.
17. F. 4. Q. T. *Jejun.* s. Judicael. Armoricæ Regis : d. in P. ix lec. com. et in fine M., ev. fer. V. de seq. com. pr. et fer. *O Sapientia.*
18. F. 4. Expectat. B.V. d.-maj. ix lec. et com. fer. in L.

DECEMBER.

- et M. vot. B.V. per advent. *Cred.* prf. et te in *Expect.* ev. fer. in fine. In V. com. seq. 16 aut 27 nov. et fer. *O Adonai.*
19. F. 6. Q. T. *Jejun.* s. Maudeti, Ab. sem. ut in P. leon. vel de Com. conf. 2 loc. vij et viij lec. de abb. ix lec. com. et in fine M., ev. fer. iij or. *Deus qui de b.* In V. com. fer. *O Radix.*
 20. De Sab. Q. T. *Jejun.* Ad Laud. ant. *Ecce veniet*; ad Cantic. *Audite*, ant. *Expectetur*; Preces. M. ppr. ij or. de vig. s. Thom. iij or. *Deus qui de b.* V. à cap. de seq. ad *Magn.* ant. *O Clavis* duplic.
 21. DOM. IV Adv. Ad *Benedictus*, ant. *Nolite timere.* V. de seq. com. dom. per ant. *O Oriens.*
Jeudi 25, Quête pour les Séminaires.
 22. F. 2. s. Thomæ, Ap. d. ij cl. *rub.* ut ibi. In V. com. fer. *O Rex.*
 23. F. 3. Ad L. ant. *Rorate*; ad *Bened.* ant. *Ecce completa*; Preces. M. dom. pr. omissis *Allel.* cum *¶* seq., post epist. et *Cred.* In V. ad *Magn.* ant. *O Emman.* duplic.; Preces.
 24. F. 4. *Jejun.* Vigil. nat. Domini. *violac.* ut ibi.
 25. F. 5. NATIVITAS DOMINI : dup. j cl. Off. ut ibi; Miss. ut in Ordine diœces. — In V. com. seq.
 26. F. 6. s. Stephani, I Mart. d. ij cl. *rub.* præter com. de nat. fit com. omn. ss. M. in L. et M. ant. et *¶* de Cni. ors. 1 nov. additâ voce *Martyrum* :
Deus qui nos omn. ss. Martyrum tuorum sub una tribuis celebritate venerari; quæsumus, ut desideratam nobis tue propitiationis abundantiam, multiplicatis intercessoribus largiaris.

Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.

27. Sab. s. Joan. Ap. et Evang. d. ij cl. *alb.* ut ibi.
28. DOM. *vacat.* ss. Innocent. M. d. ij cl. *violaceus*; ut ibi. In M. *Gl. in exc.* et *All.* cum suo *¶*. In V. fit com. seq. et trium oct.
29. F. 2. s. Thomæ *Cantuar.* M. sem. *rub.* ut ibi. Vesp. semid. de nat. à cap. de seq. com. pr. et 4 oct.
30. F. 3. Off. dom. inf. oct. sem. *alb.* com. 4 octav. Vesp. dupl. de nat. à cap. de seq. com. pr. et 4 oct.
31. F. 4. s. Silvestri, P. dup. *alb.* ut ibi, totâ die.

FINIS.

RÈGLEMENS ET AVIS DIVERS.

§ 1. Baptême.

I. Comme il ne serait guère possible aujourd'hui de prendre les mêmes précautions qu'autrefois, par rapport aux Sages-femmes et au Baptême qu'elles doivent donner dans le cas de nécessité (Statut 55), nous autorisons à rebaptiser, sous condition, tout enfant baptisé par les Sages-femmes ou par les Médecins.

II. Quant à l'âge et aux qualités que doivent avoir les parrains et marraines, (Statut 54^e) on exigera seulement : 1^o qu'ils fréquentent nos églises et ne soient ni impies déclarés ou hérétiques, ni d'une vie tout-à-fait scandaleuse, telle que serait celle d'un homme, par exemple, qui ne serait marié que civilement ; 2^o si les deux personnes qui doivent nommer sont très-jeunes, que celle qui est du sexe de l'enfant ait fait sa première communion, et que l'autre ait huit ans accomplis. Nous voulons, au reste, que dans les difficultés qui pourraient être prévues, l'on ne manque pas de nous consulter.

Nous invitons MM. les Recteurs à rappeler aux habitants surtout des communes rurales, qu'il est nécessaire, pour établir les droits civils de leurs enfants, qu'ils en déclarent la naissance au Maire, et fassent rédiger avec soin l'acte prescrit par les art. 55-57 du Code.

§ 2. Confession annuelle et Communion pascalle.

Les Statuts 57, 58 et 59, relatifs à ce double objet, ont été aussi réformés.

1^o Il suffira de lire le décret de Latran, le premier Dimanche de Carême et le Dimanche des Rameaux.

2^o Les Fidèles sont toujours tenus de faire la communion pascalle dans leur propre paroisse, à moins d'une dispense particulière. Mais nous autorisons et nous invitons même MM. les Recteurs à déclarer publique-

ment, surtout dans les villes, où la négligence est devenue plus commune, que chacun sera libre de s'adresser au Confesseur qu'il voudra, soit dans la paroisse, soit dans les environs. Nous leur permettons de plus d'anticiper ou de proroger, selon le besoin, le temps de la communion pascalle.

§ 5. Confession nécessaire pour gagner l'indulgence plénière.

Nous avons demandé que la concession de Clément XIII en faveur des personnes qui se confessent habituellement chaque semaine (*Traité des indulg. par Mgr. Bouvier, 2^{de} édit. p. 91*), fut étendue aux fidèles de notre diocèse qui sont dans l'usage de se confesser tous les 15 jours. L'indult qui nous a été adressé n'est que pour deux ans : mais nous espérons le faire renouveler.

Beatissime Pater,

In diœcesi corisopitensi varias indulgentias lucrari possunt absque speciali confessione quicumque fideles sunt in usu peccata confitendi singulis hebdomadibus. Expostulat Episcopus corisopitensis talem facultatem ad eos extendi qui confessionem faciunt per secundam quamque hebdomadam.

EX AUDIENTIA SANCTISSIMI.

SS. Dnus. noster Pius P. P. IX, clementer indulsit ut omnes supra enuntiatae diœcesis christifideles qui infra unam vel duas hebdomadas ob penuriam confessarium sacramentalem confessionem peragere solent, omnes et singulas plenarias indulgentias tunc temporis occurrentes lucrari possint et valeant in eadem diœcesi, dummodo tamen nullius lethalis culpæ conscii sacra communione refecti fuerint, cæterasque condiciones propriis ad adipiscendis indulgentiis injunctas fideliter adimpleant. Præsenti ad biennium valituro absque ulla Brevis

expeditione, non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque. Datum Romæ ex secretaria sacræ Congregationis indulgentiarum, die 4 Julii 1850.

† ^{locus sigilli.} F. Card. ASQUINIUS, Præf.

Jacobus GALLO, Secretarius.

§ 4. *Mariage.*

I. Nous recommandons à MM. les Recteurs de bien avertir les personnes qui se présentent pour faire publier leurs bans, qu'elles ne doivent point, avant leur mariage, coucher sous le même toit et habiter dans la même maison. Quand malgré cet avertissement, les futurs époux se seront permis de coucher dans la même maison, nous défendons de les marier jusqu'à ce qu'ils aient vécu séparément un mois entier, (conformément au Statut 75.) Si la faute cependant ne vient à la connaissance du Pasteur qu'au dernier moment, (quand tout est fixé pour le mariage et que le temps ne permet plus d'avoir recours à nous) ou si elle ne lui est connue que par la voie de la confession, nous l'autorisons à passer outre, et dispensons de l'obligation de nous écrire.

Nous invitons nos Coopérateurs à prévenir encore les futurs conjoints, dans les campagnes, des longues formalités qu'ils auraient à remplir, s'ils ne pouvaient remettre à l'Officier civil leur acte de naissance : afin qu'ils s'assurent au plus tôt de l'existence et de la validité de cet acte, ou qu'ils s'adressent au Juge de paix, comme le prescrit l'art. 70 du Code.

II. Pour empêcher, au moins ordinairement, le retardement des publications de bans et de la célébration des mariages dans les Eglises qui se trouveraient sans Pasteur, nous avons établi deux règles. 1^o S'il y a un Vicaire, ou deux ou plusieurs, il conservera, ou ils conserveront chacun les mêmes pouvoirs qu'auparavant par rapport au mariage ; sauf dans le second cas, le maintien de l'ordre et les égards dus à celui qui sera nommé plus tard Curé ou Desservant d'office. 2^o S'il

n'y a pas de Vicaire, le Curé du canton désignera sans délai, parmi les Recteurs les plus voisins, un Desservant d'office qui aura dès ce moment tous les pouvoirs pour y faire les mariages et les autres fonctions curiales, par lui-même ou par ses Vicaires, jusqu'à ce que nous y ayons nous-même pourvu.

III. *Lieux où les bans doivent être publiés et le mariage célébré.* Nous maintenons la distinction du domicile de six mois et du domicile d'un an, marquée dans nos anciens Statuts ; mais en ce qui regarde les personnes au-dessous de 25 ans, nous dérogeons au Statut 72^e pour nous rapprocher des lois civiles actuelles.

Ainsi les bans seront publiés, 1^o dans la paroisse où habite l'un ou l'autre futur conjoint ; 2^o dans les paroisses où ils demeuraient précédemment, s'il n'y a pas encore assez longtemps qu'ils sont dans le lieu de leur résidence actuelle, un domicile de six mois étant nécessaire pour les Fidèles arrivés d'une autre paroisse du Diocèse, et une habitation de jour et an pour ceux qui seraient venus d'un diocèse étranger (Statuts 72 et 74) ; 3^o dans le lieu du domicile des père et mère ou, à leur défaut, des aïeuls et aïeules du futur époux s'il n'a pas 25 ans accomplis, et de la future épouse si elle n'a pas 21 ans accomplis. Si les futurs époux n'ont pas 21 ans et qu'ils soient sans ascendants, les bans seront publiés dans le lieu du domicile de leurs tuteurs ou curateurs.

Dans le cas où le grand-père et la grand-mère de la même ligne demeureraient dans des paroisses différentes, il suffira de faire publier les bans dans la paroisse de l'aïeul ; et de même si le père et la mère sont séparés, il suffira que la publication se fasse dans la paroisse où le père demeure.

Le mariage sera béni dans la paroisse où réside l'épouse (Statut 71), à moins d'une permission contraire et expresse, accordée par Nous ou par le Recteur.

Quand le mariage devra se célébrer dans une paroisse où ni l'un ni l'autre époux n'a encore fait un séjour assez long (de six mois ou d'un an, comme il est expliqué ci-dessus), il faudra l'autorisation du Pasteur

de la paroisse qu'ils ont quittée. Mais nous déclarons que l'envoi du certificat de publication de bans sera toujours regardé alors comme un signe suffisant de consentement et d'approbation. Si l'on ne peut avoir ce certificat, on aura recours à Nous pour obtenir dispense de domicile.

Le mariage des mineurs de 25 ou 21 ans sera célébré comme celui des majeurs, dans le lieu de leur domicile de fait; pourvu qu'il soit établi par un temps *suffisant*, dans le sens expliqué ci-dessus.

IV. *Dispenses des empêchemens publics.* En vertu d'un Indult du saint Siège, quand les raisons sont suffisantes, nous pouvons dispenser du 3 au 3 dans les empêchemens de consanguinité et d'affinité. Il serait cependant inutile de nous demander dispense pour ceux qui seraient liés par quelque empêchement civil.

Quand on doutera si les raisons des impétrans sont suffisantes, on fera bien de nous consulter avant de nous adresser aucune requête en leur faveur. De plus, quelques bonnes que ces raisons puissent être, il faut les exposer dans un procès-verbal que l'on ne peut rédiger qu'après y avoir été autorisé par nous ou par nos grands Vicaires. Pareil procès-verbal doit nous être envoyé pour les dispenses à demander en cour de Rome. On les fait sur papier libre, d'après le modèle suivant.

Le jour du mois de... de l'an mil huit cent... devant nous N. Curé de la paroisse d... diocèse de Quimper, agissant en vertu de la commission à nous adressée par Monseigneur l'Evêque de Quimper ou par N. Vicaire général de... en date du... signé N. et plus bas N. et ayant pour adjoint N.

Ont comparu Philippe Romual et Catherine Vial lesquels, pour parvenir à obtenir dispense de l'empêchement canonique (*on exprime ici la qualité de l'empêchement, ayant soin de marquer les degrés, s'il s'agit de consanguinité ou d'affinité*) qui se trouve entr'eux, nous ont requis de procéder à leur interrogatoire, et à l'audition de leurs témoins

S'est présenté ledit Philippe Romual, âgé de... fils

majeur ou mineur de (*on met ici la profession ou la qualité*) demeurant au lieu de... paroisse de... lequel, après avoir levé la main, a promis avec serment de dire la vérité.

Enquis si c'est de son ordre qu'on sollicite ladite dispense. et au cas qu'il l'obtienne, s'il entend s'en servir pour épouser ladite Vial? A répondu. — Enquis de l'empêchement d'entr'eux? A répondu. — Enquis s'il ne connaît d'autre empêchement? A répondu. — Enquis du motif pour lequel il veut épouser ladite Vial? A répondu. — Enquis s'il a contraint ladite Vial à consentir audit mariage? A répondu. — Enquis de la valeur de son bien? A répondu. — Enquis s'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine? A répondu. —

Lecture lui ayant été faite de ces présens interrogatoires, il a dit que ses réponses sont véritables, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

(*Suivent les signatures.*)

S'est présentée ladite Catherine Vial, âgée de... fille majeure ou mineure de... ou veuve de... demeurant au lieu de... paroisse de... laquelle a promis avec serment de dire la vérité, ayant à cette fin levé la main.

Enquis si c'est de son ordre, etc. *comme ci-dessus pour l'impétrant.*

S'est aussi présenté N. (*l'on mettra les noms et surnoms*) âgé de... (*l'on mettra sa qualité ou profession*) demeurant au lieu de... paroisse de... témoin, lequel ayant juré qu'il dirait la vérité après avoir levé la main, a déclaré connaître les impétrans pour être parens (*s'il s'agit de consanguinité*) du... au... degré de consanguinité, en ce que (*par exemple*): De Louis Siborn sont issus :

1.	Marie Siborn, mère de	1.	Pierre Siborn, père de
2.	Louis Romual, père de	2.	Marguerite Siborn, mère de
3.	Alain Romual, père de	3.	Paul Vial, père de
4.	Philippe Romual, impé-	4.	Catherine Vial, impé-
	trant.		trante.

et ne connaître autre empêchement entre les impétrans.

Telle est sa déposition ; laquelle lui ayant été lue, il a dit qu'elle contient en tout vérité, et y persiste, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

(Sueront les signatures.)

S'est aussi présenté N. etc. Comme ci-dessus.

V. *Dispenses des empêchemens occultes.* Nous recommandons aux Prêtres qui recevront de nous, en vertu d'un indult du Pape, le pouvoir d'appliquer quelque dispense de mariage, de se conformer strictement aux clauses marquées dans cet indult ; et si quelqu'une leur paraît inapplicable, de nous en informer avant d'agir.

Nous indiquons ici ces clauses, pour n'avoir pas la peine de les mentionner à chaque dispense que nous donnerons.

1^o In omnibus illis dispensationibus expressa fiat mentio delegationis apostolicæ. Hoc autem et quidquid aliud requiritur, per brevem formulam sequentem adimplere poterit confessarius. Post absolutionem scilicet, ante verba *Passio Domini*, dicat :

Insuper auctoritate apostolicâ dispenseo tecum super impedimento quod incurristi, ut matrimonium contrahere (vel inceptum perficere) valeas ; et legitimam reddo prolem susceptam (vel suscipiendam) in nomine Patris et Filii, etc.

2^o Si agatur de validando matrimonio jam contracto, conjux impedimenti nescius de nullitate matrimonii certioretur. Sed cum hoc sæpissime fieri nequeat absque gravi incommodo, ad nos prout opus fuerit denuo recurratur.

2^o Si agatur de matrimonio contrahendo, non concedatur dispensatio, nisi ubi omnia parata sunt ad nuptias et matrimonium absque gravi scandali periculo differri nequit, usque dum ab apostolica Sede obtineatur dispensatio.

4^o In dispensationibus ab impedimentis propter affinitatem ex commercio illicito provenientes, hæc insuper notanda :

1. Dispensatio nunquam applicetur nisi auditâ confessione sacramentali et post datam absolutionem. Quod

si absolutio dari nequeat, ad nos denuo recurratur. Applicetur tamen, non datâ absolutione, si urgens aliqua necessitas id suadeat.

2. Non detur dispensatio nisi remotâ occasione peccandi. (Hic agitur de occasione proxima peccati unde oritur affinitas.)

3. Nunquam detur si copula unde oritur impedimentum patrata fuerit cum matre putatæ vel futuræ uxoris ante hujus nativitatem.

4. Gravis semper injungatur pœnitentia.

Tandem si de validando matrimonio jam contracto agitur, injungatur confessio sacramentalis semel in mense per tempus, ad arbitrium dispensantis.

§ 4. *Permissions et Réserves. Prêtres étrangers.*

Nous renouvelons, pour le Carême prochain, les permissions accordées les années précédentes.

En vertu d'un indult du saint Siège nous donnons à tous les Confesseurs la faculté d'appliquer l'Indulgence plénière *in articulo mortis*, en se servant de la formule que l'on trouve dans le Rituel et dans notre Bréviaire.

Tout Prêtre peut bénir les petites croix, les images et les chapelets, (mais non y attacher des indulgences sans un Bref du Pape).

Nous autorisons les Recteurs et les Aumôniers des Communautés religieuses et des Hôpitaux, jusqu'au 15 Janvier 1852, à bénir les ornemens sacerdotaux et les linges d'autels.

Les anciens cas réservés de Quimper sont encore réservés aujourd'hui par rapport à la Cornouaille ; et ceux de S.-Pol-de-Léon le sont pour le pays de Léon, et pour les paroisses de Tréguier annexées à notre Diocèse. Nous accordons aux Recteurs, et aux Aumôniers des Communautés religieuses et des Hôpitaux jusqu'au 15 Janvier 1852, la faculté d'absoudre des cas réservés sans censure, et de plus à MM. les Recteurs, la faculté de communiquer à leurs Vicaires le même pouvoir *pro auditis*.

L'on continuera à s'adresser à nous pour les cas ré-

servés avec censure, (et tels sont tous les cas réservés au Pape; lors même qu'ils sont occultes) pour les suspenses et les irrégularités.

MM. les Vicaires en demandant à leurs Recteurs le pouvoir d'absoudre d'un cas réservé, ne sont jamais obligés de le spécifier. Mais la crainte de manquer au secret de la confession n'ayant pas lieu quand on s'adresse à Nous ou à nos grands Vicaires, nous désirons que l'on spécifie les cas pour lesquels on nous demandera des pouvoirs.

II. Nous défendons *absolument* à MM. les Curés et Desservans, de laisser jamais dire la Messe dans leurs Eglises à un Prêtre étranger qui ne serait pas connu d'eux, ou qui ne leur présenterait pas une permission signée de nous, quelques permissions qui aient pu lui être accordées dans d'autres Diocèses.

III. Nous leur recommandons d'adresser au Secrétariat de l'Evêché les honoraires de Messe qu'ils ne pourraient acquitter, et de ne point en donner à des Prêtres étrangers au Diocèse.

§ 6. Fabrique.

I. Nous recommandons de la manière la plus expresse à MM. les Curés et Desservans, et Membres des Fabriques, de ne négliger aucune précaution pour tenir toujours en lieu sûr les vases sacrés, l'argent de l'Eglise et tout ce qui pourrait tenter la cupidité.

Nous leur recommandons aussi bien expressément : 1^o de ne faire aucun changement ni aucune réparation de quelque importance dans les Eglises ou dans les Chapelles, avant de nous avoir consulté; avant de nous avoir communiqué les projets qu'ils auraient conçus, avec les détails et toutes les circonstances propres à nous les faire bien connaître; 2^o de ne vendre ni détruire, pour cause de vétusté et d'inutilité, aucun objet appartenant aux mêmes Eglises ou Chapelles, avant d'avoir obtenu notre autorisation.

II. Nous appelons très-particulièrement leur attention

sur la reddition des *Comptes* et la formation des *Budgets*. Pour maintenir l'uniformité dans cette partie de l'administration, les *Comptes* et *Budgets* des Fabriques continueront à coïncider avec l'année ordinaire. Ainsi les *Comptes* que les Trésoriers rendront le Dimanche de *Quasimodo* 1851, devront représenter les recettes et les dépenses effectuées depuis le premier Janvier 1850, jusqu'au 31 Décembre même année; le *Budget* qui sera voté le même Dimanche de *Quasimodo*, présentera l'état présumé des recettes et des dépenses, depuis le 1^{er} Janvier 1852 jusqu'au 31 Décembre même année: en sorte qu'il y ait toujours une année entière entre l'exercice dont on rend le *compte*, et celui dont on dresse le *Budget*.

Les Administrateurs des biens des Eglises comprendront l'importance des explications que nous venons de donner, s'ils considèrent que l'omission d'une simple formalité frappe de nullité les actes les plus importants de l'administration des paroisses, et peut même compromettre les intérêts des Trésoriers.

Nous recommandons à MM. les Curés et Desservans de ne jamais manquer de nous adresser, au commencement du mois de Mai, deux copies de leur *Budget* et du *compte-rendu*: l'une devant leur retourner revêtue de notre approbation, et l'autre être déposée au secrétariat de l'Evêché.

MM. les Marguilliers, et notamment le Trésorier, ne doivent pas non plus perdre de vue qu'ils sont comptables, et responsables envers la Fabrique des pertes que par leur négligence ils peuvent lui occasionner. Nous leur recommandons en conséquence, non-seulement de prendre garde que les Arrérages de Rentes ne restent arriérés au-delà de cinq ans, mais encore de renouveler tous les dix ans, les Inscriptions hypothécaires, et d'exiger un titre nouveau devant notaire tous les trente ans, et toujours avant l'expiration de ces diverses périodes.

III. Il est encore utile que l'on connaisse bien toutes les pièces que l'on doit nous adresser pour legs et donations en faveur des Fabriques, des Etablissements ecclésiastiques et des Communautés religieuses.

Pour legs. 1^o Copie du testament par devant notaire; 2^o acte de décès du testateur, sur papier timbré et légalisé par le président du tribunal de l'arrondissement; 3^o procès-verbal d'évaluation de l'objet légué. Cette pièce doit être faite par un expert patenté. Le notaire qui a rédigé l'acte, ne peut pas être à la fois expert et rédacteur de cet acte; 4^o délibération de la Fabrique portant acceptation provisoire; 5^o état de l'actif et du passif de la Fabrique, ou copie du Budget; 6^o pièce constatant que les héritiers ont été appelés à prendre connaissance du testament et qu'ils n'y mettent point d'opposition. Cette dernière pièce doit être sur papier timbré, et notariée.

Pour donations. 1^o Copie de l'acte de donation, sur papier timbré, et par devant notaire; 2^o évaluation de l'objet donné: même observation que pour un legs; 3^o certificat de vie du donateur, délivré par le maire, sur papier timbré; 4^o délibération de la Fabrique, portant acceptation provisoire; 5^o état de l'actif et du passif; 6^o Pièce prouvant que la donation n'a été l'effet d'aucune suggestion. Cette pièce est délivrée par le maire de la commune du donateur et timbrée du sceau de la mairie.

Pour acquisitions ou échanges. 1^o Estimation de l'immeuble ou des immeubles, faite contradictoirement par deux experts nommés l'un par l'Administration de l'établissement intéressé, l'autre par le particulier qui se propose de vendre ou d'échanger; 2^o Plan figuré et détaillé des lieux; 3^o consentement du vendeur ou échangeur, sur papier timbré; 4^o délibération du Conseil de la Fabrique, exposant les motifs qu'elle a d'acquiescer, et les ressources sur laquelle elle compte pour payer l'acquisition; si elle acquiert, à l'aide d'une souscription ou d'un emprunt, elle doit produire à l'appui, les pièces de la souscription ou de l'emprunt; 5^o état de l'actif et du passif.

Pour aliénations. Mêmes pièces que ci-dessus, à l'exception de la soumission de l'acquéreur et de l'expertise contradictoire, les ventes ne pouvant avoir lieu qu'aux enchères publiques.

Pour obtenir le mandat d'un Ecclesiastique après son décès. Transmettre au Secrétariat de l'Evêché ou à la Préfecture, 1^o l'acte de décès, sur papier timbré et légalisé en forme; 2^o un acte de notoriété, rédigé sur papier timbré par le Juge de paix du canton et enregistré.

§ 7. *Grand et petit Séminaire. — Secours aux Prêtres âgés et infirmes.*

I. Nous recommandons particulièrement à MM. les Curés et Desservans, dans l'envoi de fonds quelconques au Séminaire ou au secrétariat de l'Evêché, de spécifier les articles dont ces fonds résultent, et leur particulière destination.

Nous leur rappelons l'ordonnance sur les offrandes perçues dans les Chapelles de dévotion, dont le tiers est affecté au profit de notre Séminaire.

Nous leur rappelons également les dispositions de l'ordonnance insérée à la suite de l'instruction pastorale sur les secours que chaque Prêtre doit donner au même établissement.

En maintenant les Quêtes dans les villes, nous laissons au zèle et à la prudence de MM. les Curés et Desservans, dans les campagnes, le choix des moyens qu'ils jugeront les plus convenables pour procurer à notre Séminaire les secours qui lui sont nécessaires.

Le sixième du revenu des bans et chaises des Eglises attribué aux Prêtres âgés et infirmes, et la souscription de chaque Prêtre pour le même objet, doivent être régulièrement adressés à M. l'Abbé KERAUDY, Vicaire général, Trésorier de l'œuvre. Cependant, quand il y a des envois de fonds à faire au secrétariat de l'Evêché ou au Séminaire, on peut y joindre les sommes destinées à la la Maison de Saint-Pol, pour éviter la multiplicité des écritures.

§ 8. *Correspondance.*

On connaît par tous les Brefs précédents les formalités que MM. les Curés et Desservans ont à remplir pour que les lettres et paquets qu'ils nous adressent ne soient

point taxés à la poste. Nous avons aussi fait connaître, le mois d'Avril dernier, que les employés de la poste ne doivent plus admettre d'exemption de taxe pour les correspondances concernant en tout ou en partie des intérêts privés. Nous nous contenterons donc d'engager nos respectables Coopérateurs à ne nous demander les dispenses même pour mariage et permis d'ondolement que par lettres affranchies, la dépense demeurant à la charge des intéressés.

On peut continuer à nous demander par lettres sous bandes et contre-signées les pouvoirs, les avis et renseignements relatifs à la direction spirituelle des fidèles, mais sans désignation individuelle des personnes.

Les Curés conservent la faculté de faire parvenir aux Desservants nos IMPRIMÉS francs de port, en les mettant sous bandes et contre-signant.

§ 9. *Objet de l'Examen de MM. les Vicaires.*

Écriture sainte : explication des Psaumes qui se disent à Complies le Dimanche (et selon le rit romain tous les jours).

Théologie : le Traité des Censures ; et, dans le Traité de la Religion, ce qui regarde la Religion mosaïque et la loi ancienne (Chap. 8, 9 et 10 du Traité de Bailly).

Histoire ecclésiastique : principaux événements du Pontificat de saint Léon le-Grand.

§ 10. *Oeuvre de la Propagation de la Foi.*

Au nombre des œuvres excellentes établies dans ce Diocèse, par le zèle de notre vénérable prédécesseur, adoptées et soutenues par la piété de nos religieuses populations, nous avons trouvé avec bonheur l'*Association pour la Propagation de la Foi*.

Déjà connue dans plusieurs Paroisses, notre désir est de la voir chaque jour plus goûtée, plus répandue, plus féconde.

C'est dans cette vue que nous avons encouragé la traduction et l'impression, en langue bretonne, des précieuses *Annales* qui apprennent à ses pieux souscripteurs les travaux des Missionnaires, les succès de la prédication évangélique dans les contrées infidèles, les progrès de notre Religion sainte dans toutes les parties de l'univers : consolant la Foi et ranimant la générosité par ces magnifiques résultats d'une légère aumône.

Recommandez donc, chers et vénérés Collaborateurs, propagez avec zèle cette œuvre inspirée d'en haut, évidemment bénie du Ciel. Pour lui gagner des admirateurs et des soutiens, répandez ses *Annales françaises et bretonnes*.

Dans les commencements, peut-être, les intelligences que l'étude n'a pas exercées, se trouveront plus d'une fois en défaut ; elles auront peine à suivre la course de nos intrépides Missionnaires, à se reconnaître au milieu de ces mers, de ces îles, de ces royaumes, dont elles ignoraient la position, la distance, le nom même, mais il se fera dans leur intelligence, comme un travail secret pour se rendre compte de l'objet de leurs religieuses préoccupations.

Nous avons la confiance que les habitants de nos campagnes voudront s'associer à l'œuvre si méritoire de la *Propagation de la Foi*, quand elle leur sera bien connue. Si le nombre des associés répond à notre attente, il nous sera possible d'établir une distribution régulière des *Annales* en langue bretonne, selon le mode adopté pour les *Annales françaises*.

Nous comptons sur le concours empressé de nos bien-aimés Coopérateurs.

On sait que pour en faire partie et pour avoir droit aux indulgences que les Souverains Pontifes lui ont accordées, il suffit, 1^o de réciter tous les jours, pour le succès des Missions étrangères, un *Pater* et un *Ave*, avec cette invocation : *S. François Xavier, priez pour nous* ; (et on peut appliquer à cette intention le *Pater* et l'*Ave* de la prière du matin ou du soir ;) 2^o de donner, pour les besoins de ces Missions, un sou chaque se-

maine, ou 2 fr. 60 c. à la fin de l'année.

Les associés qui ne recevraient pas régulièrement les numéros des Annales, sont priés d'en donner avis au Secrétariat de l'Evêché, et d'indiquer, s'il y a lieu, les voies de transport les plus faciles et les plus sûres.

§ 11. *Oeuvre de la Sainte Enfance.*

Nous approuvons pour notre diocèse l'*œuvre de la Sainte Enfance, ou Association des enfants chrétiens pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres.*

Cette œuvre est le complément de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Etablie avec prudence, conduite avec zèle, elle multipliera dans les mains de nos intrépides missionnaires les moyens de sauver les âmes et préparera, pour l'œuvre plus étendue de la Propagation de la Foi, de pieux adhérents et de fidèles soutiens.

Grégoire XVI et Pie IX l'ont approuvée et enrichie de précieuses indulgences. Un conseil diocésain, sous la direction de M. l'abbé Keraudy, dirigera l'œuvre et fera parvenir au conseil central les aumônes recueillies dans les paroisses.

Les souscriptions à l'œuvre de la Propagation de la Foi continueront à être versées au secrétariat de notre Evêché.

Indulgences accordées aux associés de l'œuvre de la Sainte Enfance.

Par un rescrit de Sa Sainteté Pie IX, à la date du 10 janvier 1847, à tous les associés de l'œuvre de la Sainte Enfance, de quelque diocèse qu'ils soient, *une indulgence plénière*, 1° en faveur des associés vivants, à Pâques et le jeudi dans l'octave de l'Epiphanie (ou le jour même de l'octave, si elle arrive un jeudi); 2° pareillement indulgence plénière applicable aux défunts, à gagner le jeudi de la deuxième semaine après Pâques, ou à tel autre jour de cette octave ou de cette semaine qui sera désigné par l'Evêque du lieu, pourvu que, ayant observé tout ce qui est prescrit d'ailleurs, ils assistent

ce jour-là au saint sacrifice de la messe et prient dévotement pour tous les associés soit vivants, soit défunts.

Nous laissons la fixation de ce dernier jour à la prudence des pasteurs.

§ 12. *Adoration perpétuelle.*

Nous autorisons MM. les Curés, Desservants et Aumôniers à donner la bénédiction du St.-Sacrement, tous les soirs, pendant la retraite qu'ils jugeront à propos de procurer à leurs Paroisses ou Communautés, pour les préparer à l'Adoration. La bénédiction se donnera le jour de l'ouverture avec l'*Ostensoir* et les jours suivants jusqu'à l'Adoration, avec le *Saint-Ciboire*.

Cette année, le temps pascal empêchera l'Adoration d'avoir lieu aux époques fixées par le tableau de la deuxième section, pour les paroisses de Saint-Urbain, Plouzané, Combrit, Guilligomarc'h, Lampaul-Ploumezeau, Plouvorn, Plözévet, Clohars-Carnoët et Carentec.

Depuis le 1^{er} Avril jusqu'au 9 Mai-inclusivement, l'Adoration aura lieu conformément au tableau suivant, dans les Communautés qui y sont désignées :

AVRIL	Mardi . . .	1	} Refuge de Morlaix.
	Mercredi . .	2	
	Jeudi . . .	3	} Providence de Saint-Pol-de-Léon.
	Vendredi . .	4	
	Samedi . .	5	} Refuge de Brest.
	Dimanche . .	6	
	Lundi . . .	7	} Carmélites de Morlaix.
	Mardi . . .	8	
	Mercredi . .	9	} Carmélites de Morlaix.
	Jeudi . . .	10	
	Vendredi . .	11	} Carmélites de Morlaix.
	Samedi . .	12	
	Dimanche . .	13	} Maison de Retraite ecclésiastique
	Lundi . . .	14	
	Mardi . . .	15	} de Saint-Pol-de-Léon.
	Mercredi . .	16	

	Jeudi. . .	17	} Nulle exposition.
	Vendredi. .	18	
	Samedi. .	19	
	Dimanche. .	20	} Sacré Cœur de Quimper.
	Lundi. . .	21	
	Mardi. . .	22	
	Mercredi. .	23	
	Jeudi. . .	24	
	Vendredi. .	25	
	Samedi. . .	26	} Hôpital de Quimperlé.
	Dimanche. .	27	
	Lundi. . .	28	
	Mardi. . .	29	} Hôpital de Morlaix.
	Mercredi. .	30	
MAI. .	Jeudi. . .	1	
	Vendredi. .	2	} Hôpital de Quimper.
	Samedi. .	3	
	Dimanche. .	4	
	Lundi. . .	5	} Hôpital de Saint-Pol-de-Léon.
	Mardi. . .	6	
	Mercredi. .	7	
	Jeudi. . .	8	}
	Vendredi. .	9	

CAS RÉSERVÉS DE LÉON.

Notandum 1^o Si Confessarius approbatus, sed non pro reservatis, ex inadvertentia, imò scienter et ex malitia à Casibus quibuslibet Episcopo reservatis absolvit; à D. Ep. tunc concedi ut ab his validè, modò bona fides sit ex parte pœnitentis, absolvat: quâ concessione tamen, non derogatur art. 5^o de suspensionibus, infra posito.

Not 2^o Ut peccatum sit reservatum requiri 1. ut sit mortale; 2. externum; 3. consummatum in suo genere, nisi contrarium exprimitur; 4. commissum post completos pubertatis annos; 5. certum et certò reservatum, ita ut nullum sit rationale dubium sive *facti*, sive *juris*.

Not. 3^o Non esse intentionis D. D. Episcopi comprehendere, (ubi de reservatione agitur) reos qui capite damnati sunt; nautas longinquam navigationem brevi suscepturos; ægros qui ad sacram Viatice susceptionem disponendi sunt; pueros qui Confirmationem, aut primâ vice Communionem, debent accipere; illos qui brevî matrimonio conjungendi sunt; mulieres prœgnantes partui proximas; pœnitentes Confessionem generalem, primâ vice à prima Communionem, facientes; pœnitentes Secessuum spiritualium, Missionis aut Jubilæi exercitiis assistentes; et eos omnes, sive laicos sive Clericos, quibus bene dispositis, absolutionis beneficium absque scandalo aut famæ periculo denegari non potest.

CASUS Papæ reservati, qui episcopales quidem fiunt cum sunt occulti, aut pœnitens sanctam Sedem adire nequit.

1. Clericum in sacris Ordinibus constitutum, veste clericali indutum, non aggressorem, occidere, mutilare, atrociter percutere, vel, ut hæc crimina committantur, imperium, consilium aut auxilium dare. 2. Confidentialia et simonia realis et publica circa Ordinem sacrum et Beneficium. 3. Falsificatio Litterarum apostolicarum, vel earum usus cum cognitione falsificationis. 4. Exustio domûs, etiam profanæ, vel direptio loci sacri cum effractione; post sententiam juridicam reum denuntiantem ut excommunicatum.

CASUS D. Episcopo reservati quibus annexa est excommunicatio ipso facto incurrenda, eaque reservata.

1^o Exustio domûs, etc. ut suprâ, ante sententiam. 2^o Gravis percussio Clerici in Sacris constituti, et veste clericali induti, non aggressoris. 3^o Duellum oblatum vel acceptatum, etiam pugnâ non secutâ. 4^o Violatio clausuræ regularis.

CASUS D. D. Episcopo simpliciter reservati.

1. Hæresis. 2^o Sortilegium, seu rerum quæ naturæ vi sciri nequeunt indagatio per sortem; profiteri et exercere maleficia, incantationes, cæterasque artes magicas;

ariolos consulere. 3^o Falsum testimonium coram iudice, vel coram Superiore ecclesiastico parochias visitante. 4^o Homicidium voluntarium, etiam occultum; procurare abortum, sive fœtus animatus sit, sive non; ad id dare consilia, aut remedia scienter subministrare, etiamsi abortus non sequatur; oppressio parvulorum per incuriam. 5^o Patris aut matris, avi aut aviæ percussio ex malitia. 6^o 7^o Blasphemia, id est impia et contumeliosa verba in Deum, beatam Virginem et Sanctos in publico loco, vel coram tribus aut quatuor testibus, cum perfecta deliberatione prolata. 8^o Ad pernoctationes publicas personarum diversi sexûs ex pagis quartâ leucæ parte dissitis, deliberatè convenire, et ad illa domum commodare. 9^o In tabernis vel in aliis domibus ubi vinum venale prœstat, intra parochiæ limites, potare aut potandum dare per Officium divinum. 10^o Dominicis et Festis de præcepto choreas publicas agere in vicis, plateis et extra domos, tempore Officii parochialis; quâlibet autem die, extra proprium vicum post solis occasum. 11^o Parochi vel ejus Vicarii testimonium contra veritatem et conscientiam, de vita et bonis moribus Ordinandorum. 12^o (*Consulto omittitur.*)

CASUS in quibus incurritur ipso facto suspensio reservata.

Lata est 1^o Per octo dies, in eos omnes qui in Sacris constituti, intra parochiæ suæ limites, aut alibi intra leucam ab ecclesia parochiali vel à proprio domicilio, bibunt aut edunt in tabernis, aut etiam in locis pro solis Clericis à tabernario paratis.

Incurritur ab iisdem qui liquores quoslibet inebriantes, à se vel ab aliis fraudulenter emptos, bibunt in locis in quibus furtim venduntur, quantumcumque ista loca distent ab ipsorum parochia et domicilio.

2^o Per tres menses, in eos qui publica adeunt comœdiarum vel chorearum spectacula, aut ibidem de industria commorantur. (*Intelliguntur ea quæ fiunt in loco oboio, vel in domo patente cuiuslibet etiam non nominatim invitato.*)

3^o Per tres menses, in eos qui convivio baptismatis, sponsalium vel nuptiarum epulantur.

D. Episc. omnes enixè hortatur, ut ab aliis etiam conviviiis quæ eâ occasione fiunt abstineant: nec non ab epulis occasione cujuslibet ordinis recens suscepti, quibus olim Presbyteri antequam 1^{am}, 2^{am} et 3^{am} Missam suam celebrassent, sub pœna suspensionis interesse vetabantur.

4^o Per tres menses, in eos qui in domo sua manentem famulam quæ annum quadragesimum non attingit, retinent ante petitam et obtentam licentiam, nisi id fortè contingat ob grave ac solidum motivum: sed tunc quamprimum licentia postulanda est; quâ recusatâ, sub eadem pœna, statim debent illam famulam dimittere.

Incurritur et ab eis qui quamlibet aliam feminam, etiam consanguineam, quæ ad eos animo manendi venit, in domo sua retinent ultra mensem, ante petitam licentiam, aut ultra octo dies post recusatam, si pariter annum quadragesimum non attigerit. His tamen exceptis quæ à Canonibus permittuntur, matre scilicet, sorore, patris aut matris sorore, et fratris aut sororis filiâ.

5^o Per tres menses, in eos qui scienter absque facultate expressè obtenta, aut confessiones Monialium audire; aut, extra circumstantias suprâ exceptas, pœnitentes à Casibus vel censuris reservatis absolvere præsumpserint.

6^o Per octo dies, in illos qui privatis in sacellis aut domesticis oratoriis Missam celebrarent, vel non prius cognitâ facultate de hoc à D. Episc. concessâ; vel diebus Paschæ, Pentecostes, omnium SS. et Natalis Domini, absque licentia speciali; vel dum cantari sciunt Missam parochialem.

7^o In Sacerdotem qui feminam (*cujus mentio fit n^o 12^o alibi descripto*) scienter absolveret, imò et in confessione audiret.

8^o Per tres menses, in eos qui Dominicis tribus continuis, extra Decembrem et Januarium, catechisandis pueris per horæ circiter quadrantem ad Missam matutinam (nisi D. Episc. de loco vel tempore expressè dispensaverit) operam dare omiserint.

Confessarius ab his censuris absolvens, videat ne pœnitens, ex violata censura, factus sit irregularis.

NÉCROLOGE

Des Ecclésiastiques du Diocèse,

DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1850.

- 22 Déc. (1849). JAFFRY, Daniel-Marie, ancien vicaire de Saint-Corentin, 35 ans.
- 24 — — BERNARD, Louis, desservant de Guengat, 59 ans.
- 1 Avril. LE JANNIC, Henri, desservant de Goulien, 58 ans.
- 17 — OLLIVIER, Yves, desservant de St.-Derrien, 47 ans.
- 3 Juillet MARC, René, desservant de Loc-Maria-Plouzané, 67 ans.
- 4 Août. MICHEL, Jean-Pierre, chanoine titulaire, 62 ans.
- 6 — SAVÉ, Jean, vicaire de Ploudalmézeau, 31 ans.
- 13 — MÉVEL, Jean, chanoine titulaire, 60 ans.
- 15 Sept.. MEILLARD, Jean-Louis, desservant de Plomelin, 61 ans.
- 19 — LE GUEN, Guillaume, desservant de Ploéven, 57 ans.
- 31 Oct.. LE GUILLOU, François-Marie, ancien vicaire de Recouvrance, 43 ans.
- 13 Nov.. CALVARIN, René, desservant de Lampol-Ploudalmézeau, 63 ans.
- 18 — LE GRAND, Jean-Marie, ancien desservant de l'Île-Tudy, 54 ans.
- 22 — KERVENNIC, Vincent-Marie, chanoine honoraire, curé de Taulé, 61 ans.
- 23 — LE COQ, Jean-Marie-Joseph, desservant de Combrit, 51 ans.

Requiescant in pace.